



Pêches et Océans

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-56

ISBN 0-660-61784-6

Pêches et Océans Canada

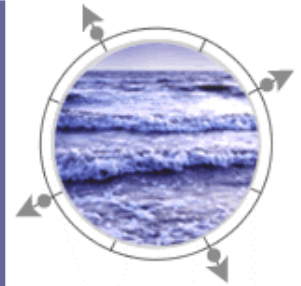
2002-2003 Budget des dépenses

Un rapport sur les plans et les priorités

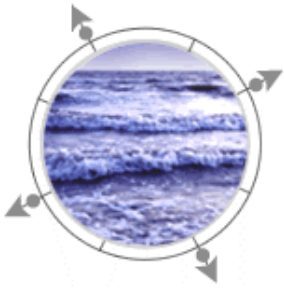
Approuvé

**L'honorable Robert G. Thibault, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans**

Table of Contents



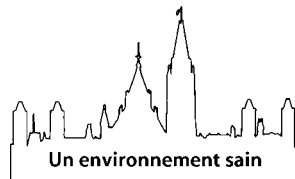
Section 1 — Messages.....	1
1.1 Résumé du ministre	2
1.2 Déclaration de la Direction	7
Section 2 — Aperçu du Ministère	8
Aperçu	9
2.1 Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?	9
2.2 Notre mandat et notre vision	10
2.3 Dépenses prévues du Ministère.....	11
Section 3 — Plans et priorités du Ministère	13
Aperçu	14
3.1 Gestion et protection des ressources halieutiques	15
3.2 Protection des milieux marin et dulçaquicole.....	21
3.3 Comprendre les océans et les ressources aquatiques.....	26
3.4 Sécurité maritime	30
3.5 Commerce maritime et mise en valeur des océans	36
Section 4 — Livrer les résultats	43
4.1 Structure régionale	44
4.2 Structure organisationnelle	45
4.3 Lois et règlements	46
4.4 Personnes ressources	48
Section 5 — Renseignements financiers.....	49
Aperçu	50
5.1 Tableaux financiers.....	50
Section 6 — Index.....	60



List of Tables

Tableau 2-1: Dépenses prévues du Ministère	11
Tableau 2-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, secteur d'activité et gestionnaire responsable pour 2002-2003*	12
Tableau 5-1: Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité	50
Tableau 5-2: Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activité.....	52
Tableau 5-3: Sommaire des paiements de transfert.....	56
Tableau 5-4: Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	57
Tableau 5-5: Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	58
Tableau 5-6: Coût net du programme pour 2002-2003	59
Tableau 5-7: Initiatives réglementaires.....	59

Vous trouverez dans le présent document des symboles semblables à ceux-ci :

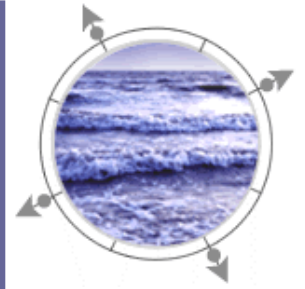


Signale une priorité gouvernementale citée dans le *Discours du Trône 2001*.



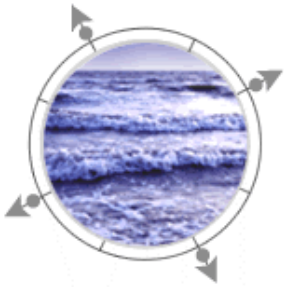
Indique un lien à un site Internet où vous pouvez obtenir plus de renseignements.

Section 1 — Messages



Dans cette section :

- ◆ *Résumé du ministre* *Page 1*
- ◆ *Déclaration de la Direction* *Page 7*



1.1 Résumé du ministre



Hon. Robert G. Thibault

Comme nouveau ministre des Pêches et des Océans, je vous présente avec grand plaisir le Rapport sur les plans et les priorités de mon ministère pour 2002-2003.

Les pêches et les océans du Canada jouent depuis longtemps un rôle important dans notre développement et notre croissance en tant que nation. Ces pierres d'assise de notre patrimoine historique, économique et culturel des localités côtières sont les piliers de ressources sur lesquelles les Canadiens ont bâti leur économie et leur esprit national.

Le secteur canadien des pêches et des océans a subi de profonds changements au cours de la dernière décennie : l'effondrement des stocks historiquement principaux, les tensions internationales, la reconnaissance croissante des droits ancestraux et issus de traités des Autochtones et l'expansion sans précédent du nombre d'utilisateurs de nos océans. Et l'on s'éveille de plus en plus aux défis environnementaux tels que la pollution, les espèces en péril et le changement climatique.

Assurer aux générations présentes et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sûrs, sains et productifs, c'est l'essence même de nos activités. Le travail du Ministère gravite autour de cinq résultats stratégiques :

- la gestion et la protection des ressources halieutiques
- la protection des milieux marin et dulçaquicole
- la compréhension des océans et des ressources aquatiques
- la sécurité maritime
- le commerce maritime et la mise en valeur des océans

Si le Ministère sait qu'il est essentiel d'atteindre ces résultats, il sait également que nous devons améliorer notre façon de faire dans certains domaines clés. Nous devons élaborer de nouvelles politiques et méthodes de nature à favoriser le développement durable et veiller à ce que le processus décisionnel soit plus transparent et participatif et qu'il soit éclairé par de solides connaissances scientifiques. Nous devons également nous moderniser tout en garantissant l'intégrité de programmes et services tels que la Garde côtière canadienne et le secteur des sciences en plus de renouveler et de rajeunir notre effectif pour relever les défis à venir.

Ce faisant, nous aiderons le gouvernement du Canada à réaliser ses objectifs, plus globaux, d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, d'assurer un environnement propre et sain, de promouvoir l'innovation et d'assurer des possibilités pour tous.



Gestion et protection des ressources halieutiques



La gestion vigoureuse et durable des pêches en eaux douces et de mer nous assure d'une saine réserve de stocks de poissons. Non seulement avons-nous déployé des stratégies de récolte responsables axées sur la conservation, mais nous faisons également la promotion de pratiques de pêche viables partout au Canada, comme les pratiques décrites dans le *Code de conduite canadien pour une pêche responsable*.

Nous nous concentrons également à revoir les politiques régissant les pêches au Canada. La première phase de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique tire à sa fin et culminera par l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour les pêches de l'Atlantique. Ce nouveau cadre clarifiera nos objectifs et notre orientation en établissant des principes pour baliser à long terme les décisions touchant la gestion des pêches. Sur la côte du Pacifique, la série de consultation des intervenants intitulée « Une nouvelle orientation » nous aide à réunir l'information nécessaire pour construire un nouveau cadre d'orientation des pêches dans cette région. L'une et l'autre initiative dépendent de ce qu'un large éventail de Canadiens nous diront quant à l'orientation à donner à nos pêches dans les années à venir et à la façon d'y parvenir. Ensemble, nous pouvons ériger les cadres stratégiques clairs et rassembleurs qui engageront nos pêches sur la voie du succès.

Bâtir les pêches de l'avenir, c'est aussi voir à ce que les communautés autochtones puissent bénéficier de cette importante ressource naturelle. Pour les aider à profiter au maximum des possibilités de pêche qui leur sont offertes, nous continuons à revoir la Stratégie des pêches autochtones.

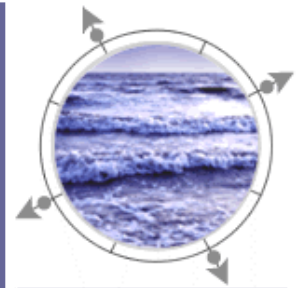
Sur la côte de l'Atlantique, les Premières nations jouissent maintenant d'un meilleur accès aux pêches commerciales. Depuis que la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *Marshall*, le Ministère a entrepris d'importantes modifications aux pêches de l'Atlantique, résultat direct du haut niveau de bonne volonté et de coopération dont font preuve les Premières nations et les pêcheurs commerciaux et récréatifs du Canada. De concert, nous trouvons des moyens d'accroître la participation des Autochtones aux pêches tout en demeurant fidèles à nos engagements en matière de conservation.

Nos priorités comprennent également la protection des stocks de poissons en haute mer. Avec l'entrée en vigueur de l'*Accord des Nations Unies sur les pêches* en 2001, nous continuerons à promouvoir la conservation de pêches durables au-delà de nos propres frontières de même qu'à assurer la protection à long terme des populations de poissons dans le monde.

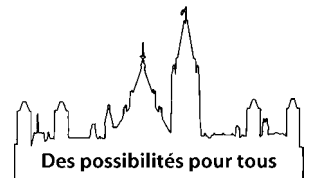
Protection des milieux marin et dulçaquicole



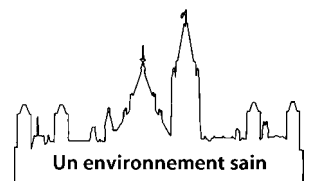
Protéger et assurer l'utilisation durable des milieux marin et d'eau douce du Canada sont au cœur des engagements réglementaires qu'a pris le gouvernement en matière de protection de l'environnement et des habitats, de sécurité de la navigation, de conservation et de protection des pêches et de santé des animaux aquatiques. Nos océans, lacs et



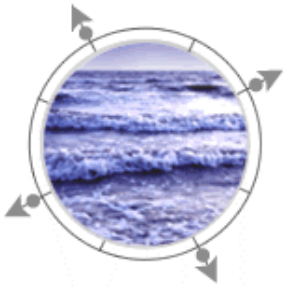
MESSAGES



Des possibilités pour tous



Un environnement sain



cours d'eau bourdonnent dorénavant d'activité et les ressources aquatiques du Canada font partie intégrante de l'économie canadienne. S'ajoutent aux activités traditionnelles telles que la pêche et le transport maritime des activités prometteuses telles que l'aquaculture, l'écotourisme et l'exploitation pétrolière et gazière. Nous sommes déterminés à trouver les meilleurs moyens de conjuguer cette activité croissante à la protection de notre fragile milieu.

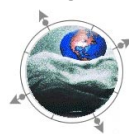
Par l'entremise du Programme de gestion de l'habitat du poisson, nous travaillons à renforcer notre capacité d'assumer les responsabilités, que nous confère la *Loi sur les pêches*, de conserver et de protéger les habitats du poisson qui contribuent à perpétuer les ressources halieutiques du Canada. Nous avons considérablement élargi le programme dans les provinces intérieures et accru la capacité existante dans l'Est du Canada. Nous travaillons avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les peuples autochtones afin de renforcer la collaboration dans le domaine de la gestion des habitats et de promouvoir la gérance des ressources des habitats piscicoles.

Par l'entremise de notre *Loi sur les océans*, nous collaborons étroitement avec les localités côtières, l'industrie, les groupes autochtones, les gouvernements et d'autres groupes à l'élaboration de plans de gestion intégrés à long terme dont nos zones côtières et marines ont besoin — des plans qui nous aideront à harmoniser la conservation et l'utilisation durable de nos océans. À travers cette loi, nous travaillons également avec les Canadiens à circonscrire les zones marines ayant besoin d'une protection spéciale pour en faire des zones de protection marine.

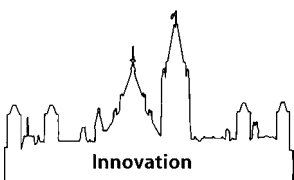
Le Ministère et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont à mettre la dernière main à l'élaboration d'une stratégie sur les pêches en eau douce pour la faire approuver par le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture à sa réunion de septembre 2002. La stratégie décrira la façon dont les deux niveaux de gouvernement coopéreront dans des secteurs tels que la gestion de l'habitat des poissons d'eau douce, la gestion des pêches et les sciences. Nous travaillons également avec d'autres ministères fédéraux, d'autres administrations et la communauté internationale à développer plus à fond nos politiques en matière d'eau douce.

Nous continuons à prendre d'autres mesures essentielles à la protection des milieux marin et dulçaquicole. Par exemple, nous exploitons un système d'aides à la navigation qui nous aide à prévenir les accidents, nous contrôlons les navires pour empêcher les vaisseaux dangereux de pénétrer dans les eaux canadiennes, nous régulons le mouvement des navires pour réduire les risques maritimes et nous entreprenons d'autres activités de nature à protéger l'environnement.

Compréhension des océans et des ressources aquatiques



Prendre des décisions dans tous ces domaines signifie recevoir les meilleurs conseils scientifiques possibles. Ministère à vocation scientifique, Pêches et Océans Canada possède une longue et fière tradition de fournir aux décideurs de solides renseignements à la fine pointe de la science qui les aident à façonner les politiques et les programmes



conservant leur vigueur aux pêches et aux océans du Canada. Compte tenu des demandes multiples et concurrentes adressées à nos océans, jamais n'a-t-il été aussi important d'avoir de solides renseignements scientifiques. Nous ne pourrions honorer notre engagement à assurer le développement durable des industries canadiennes des océans qu'au moyen de connaissances scientifiques de calibre et d'actualité.

En plus de ces exigences régulières, un certain nombre de demandes émergentes auront également un impact sur notre programme scientifique. La *Loi sur les espèces en péril*, proposée, les responsabilités accrues du gouvernement fédéral dans le domaine des habitats du poisson au pays, les incidences du changement et de la variabilité du climat sur les processus océaniques et les appels répétés de la communauté internationale à protéger la diversité biologique des milieux marin et d'eau douce vont continuer à occuper nos scientifiques au cours des années à venir.

Sécurité maritime



Nous sommes résolus à améliorer continuellement la sécurité sur les voies navigables du Canada en y réduisant le nombre et la gravité des accidents, en nous portant au secours des personnes en détresse et en danger et en prévenant la perte de vies et les dommages à la propriété. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère maintient un réseau exhaustif de services de communications et de trafic maritimes et d'efficaces aides à la navigation tout en faisant la promotion d'activités nautiques sûres et responsables. Par l'entremise du Service hydrographique du Canada, nous fournissons les produits et services de navigation à jour, actuels et détaillés requis pour naviguer efficacement et en toute sécurité sur les cours d'eau canadiens.

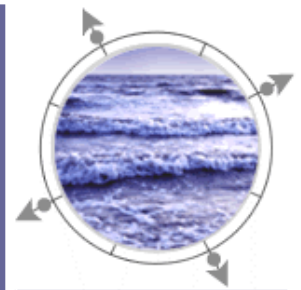
La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada trouvent continuellement de nouveaux et meilleurs moyens de faire ce qu'ils font de mieux : aider les plaisanciers d'ici et de l'étranger à naviguer en toute sécurité dans les eaux canadiennes. La Garde côtière canadienne continue à intégrer des technologies d'avant-garde à ses programmes et services et s'affaire à restructurer la zone de couverture de ses opérations de recherche et de sauvetage à travers le Canada.

Nous trouvons d'autres façons d'améliorer le mode de prestation de nos services de sécurité maritime aux Canadiens. Nous sommes en voie d'élaborer un nouveau cadre d'action de même qu'une stratégie pour renouveler nos principales lois relatives à la mer tout en apportant un certain nombre d'améliorations à nos technologies de communications et de trafic maritimes afin de les actualiser et de fournir aux marins les meilleures technologies marines qui soient.

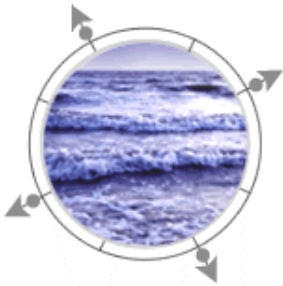
Commerce maritime et mise en valeur des océans



Tous nos services finissent par renforcer le commerce maritime et les activités de mise en valeur des océans — des activités qui ont un impact réel et durable sur l'économie du Canada. Par exemple, le Ministère continue à maintenir à travers le Canada un inventaire de



MESSAGES



ports principaux desservant l'industrie de la pêche. Nous collaborons également avec les administrations portuaires locales pour veiller à ce que les marins qui circulent dans les eaux canadiennes aient accès aux meilleures installations qui soient.

Et nous explorons et développons continuellement de nouvelles possibilités de pêche au pays afin de tirer pleinement avantage des nouvelles espèces et méthodes de pêche susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés pour le Canada et de créer de l'emploi dans les communautés côtières du Canada. L'aquaculture est l'une de ces possibilités. Notre Programme d'aquaculture durable de 75 millions de dollars donne à cette industrie prometteuse les outils dont elle a besoin pour réussir tout en augmentant la confiance des gens dans le caractère sécuritaire et écologique de l'aquaculture. Mon ministère a la ferme intention d'aider à bâtir au Canada une industrie durable de l'aquaculture qui servira de modèle au monde.

À travers toutes ces activités, Pêches et Océans Canada prouve qu'il entend jouer un rôle important dans la vie du milieu canadien des pêches et des océans. Je me réjouis à l'avance de travailler en étroite collaboration avec ce milieu dans l'avenir et de lui donner les outils dont il a besoin pour connaître le succès et continuer à réussir.



1.2 Déclaration de la Direction

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003* de Pêches et Océans Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

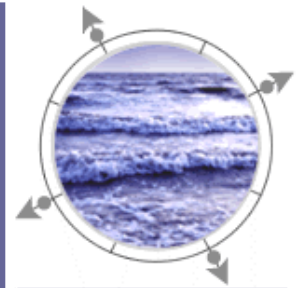
- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

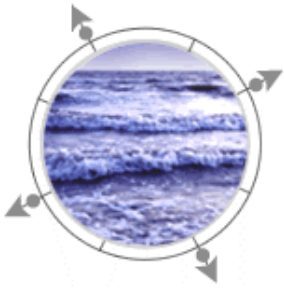
Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
Donna Petrachenko

Date : _____



MESSAGES



Section 2 — Aperçu du Ministère

Dans cette section :

- ◆ *Aperçu* *Page 9*
- ◆ *Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?* *Page 9*
- ◆ *Notre mandat et notre vision* *Page 10*
- ◆ *Dépenses prévues du Ministère* *Page 11*

Aperçu

Le Canada possède le plus long littoral, bordant trois océans, et l'une des plus grandes plates-formes continentales au monde. Des millions de Canadiens habitent les zones côtières et les ressources des milieux marin et d'eau douce figurent parmi les plus grandes richesses naturelles de notre pays. Jouir de nos océans, nos lacs et nos rivières fait partie la vie des Canadiens. Le mandat, les programmes et les services du Ministère influent directement sur le mode de subsistance des milliers de Canadiens qui œuvrent dans les industries océaniques et des eaux douces, qu'il s'agisse du transport maritime, du tourisme ou des loisirs. De manière plus générale, ces programmes et services ont des répercussions sur le tissu économique, social et culturel du pays.

Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral relativement grand et décentralisé qui offre ses services partout au pays depuis six bureaux régionaux et l'Administration centrale, à Ottawa. Le Ministère jouit d'une grande visibilité en raison des activités du personnel de la Garde côtière canadienne, des agents des pêches et des employés sur le terrain, qui s'acquittent de leurs rôles dans les communautés côtières de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique de même que sur les Grands Lacs et d'autres eaux intérieures. Dans les années récentes, le Ministère a fait beaucoup de progrès envers ses relations avec les groupes autochtones.

2.1 *Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?*

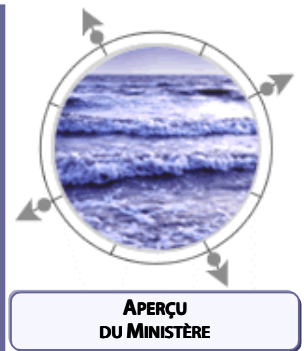
Dans la poursuite de son mandat, Pêches et Océans Canada s'engage à cinq résultats stratégiques — les avantages durables, à long terme, pour les Canadiens et les Canadiennes, qui découlent assez naturellement de la vision du Ministère. Ces résultats stratégiques décrivent l'influence que le Ministère a le mandat d'exercer et dans la plupart des circonstances, nécessite les ressources combinées et les efforts soutenus de nombreux partenaires, et ce, à long terme.

Les cinq résultats stratégiques sont :

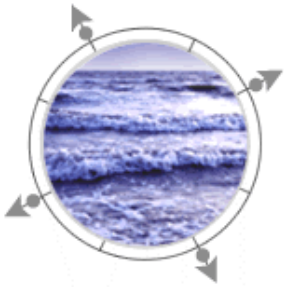
- la gestion et la protection des ressources halieutiques
- la protection des milieux marin et dulçaquicole
- la compréhension des océans et des ressources aquatiques
- la sécurité maritime
- le commerce maritime et la mise en valeur des océans

Pour soutenir ses résultats stratégiques, le Ministère s'est engagé à :

- améliorer ses relations avec ses clients et ses partenaires, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes
- promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services et un environnement dans lequel



Dans les rapports ministériels sur le rendement et rapports sur les plans et priorités précédents, les résultats stratégiques étaient connus comme des objectifs du mandat.



tous les employés et employées se partagent la responsabilité pour le renouveau du Ministère et pour le développement de leur carrière.

2.2 Notre mandat et notre vision

Notre mandat

Le ministère des Pêches et des Océans Canada, au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondialisée.

Notre vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :

au service aux Canadiens et aux Canadiennes

à la sécurité maritime et	à l'excellence scientifique	à la conservation et à l'utilisation durable des ressources
à la protection de l'environnement		

2.3 Dépenses prévues du Ministère

Tableau 2-1 : Dépenses prévues du Ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Services à la navigation maritime	131,0	109,7	109,3	109,3
Services de communications et de trafic maritimes	66,4	69,2	70,2	70,2
Opérations de déglacage	54,9	55,7	55,1	55,1
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	122,6	126,0	114,6	114,6
Sciences halieutiques et océaniques	141,6	152,4	151,6	150,8
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	97,2	96,0	83,8	83,8
Hydrographie	27,4	34,0	29,2	29,2
Gestion des pêches**	251,0	356,6	347,6	219,1
Ports	78,1	72,9	70,9	70,9
Gestion de la flotte	145,1	142,3	133,2	126,5
Politiques et services internes	240,8	269,9	267,4	265,8
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 356,1	1 484,7	1 432,9	1 295,3
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	—	—	—	—
Moins : Recette disponibles	45,8	47,1	47,1	47,1
Total du Budget principal des dépenses	1 310,3	1 437,6	1 385,8	1 248,2
Rajustements***	242,7	41,2	27,3	23,4
Dépenses nettes prévues	1 553,0	1 478,8	1 413,1	1 271,6
Moins : Recettes non disponibles	45,2	42,0	41,1	41,1
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	77,7	84,3	90,3	83,1
Coût net du Ministère	1 585,5	1 521,1	1 462,3	1 313,6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les fluctuations dans le secteur d'activité de la Gestion des pêches sont le résultat de nouveaux programmes de paiements de transfert et la fin d'autres programmes.

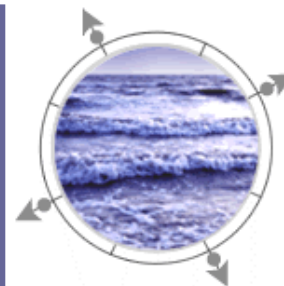
*** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres initiatives.

Les rajustements aux dépenses prévues du tableau ci-haut comprennent :

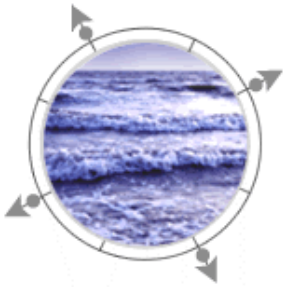
- un report de ressources d'immobilisations de 5,9 millions de dollars pour 2002-2003
- un financement de 20,0 millions de dollars pour les ports pour petits bateaux pour 2002-2003 à 2004-2005
- 8,8 millions de dollars en 2002-2003, 3,0 millions de dollars pour 2003-2004 pour des initiatives concernant la sécurité qui ont été annoncés dans le Budget fédéral de 2001
- du financement supplémentaire pour diverses autres initiatives totalisant 6,5 millions de dollars en 2002-2003, 4,3 millions de dollars en 2003-2004 et 3,4 millions de dollars en 2004-2005

2.3.1 Équivalents temps plein

Les équivalents temps plein sont les ressources humaines qu'utilise le Ministère pour offrir ses programmes et ses services. Ce chiffre est basé sur un calcul tenant compte de l'emploi à temps plein, à temps partiel, d'une durée déterminée et occasionnel et d'autres facteurs tels que le partage d'emploi. Le Ministère n'est plus tenu de contrôler le nombre d'équivalents temps plein qu'il peut utiliser.



APERÇU
DU MINISTÈRE



Plutôt, nous gérons un budget de personnel à l'intérieur de nos dépenses de fonctionnement et nous pouvons gérer comme bon nous semble. Le Ministère compte environ 10 000 équivalents temps plein.

2.3.2 Ressources par secteur d'activité et résultat stratégique

Le lancement d'initiatives gouvernementales clés telles que la modernisation de la fonction de contrôle et le cadre de gestion *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* ont conduit à d'importants changements à la façon dont les ministères rendent compte de leurs actes aux Canadiens et aux parlementaires. Ces initiatives soulignent l'importance de préparer des documents publics de planification et de rapport axés sur les citoyens et les résultats.

Pour mettre l'accent sur les avantages aux Canadiens, nous avons structuré le présent document en fonction de résultats stratégiques plutôt que de secteurs d'activité. Les systèmes financiers en place ne permettent pas de répartir avec précision les ressources affectées aux résultats stratégiques. Le Tableau 2-2 présente de manière approximative les ressources des secteurs d'activité par résultat stratégique. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les ressources associées à chaque secteur d'activité à la section 5, intitulée Renseignements financiers.

Tableau 2-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, secteur d'activité et gestionnaire responsable pour 2002-2003*

Secteur d'activité (millions de dollars)	Total	Résultats stratégiques du Ministère					Responsabilité à l'Administration centrale	
		Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marin et dulçaquicole	Compréhension des océans et des ressources aquatiques	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans		Total
Services à la navigation maritime	81,1	6,7	163,4	2,5	264,2	31,7	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC	468,5
Services de communications et de trafic maritimes	70,7							
Opérations de déglacage	41,9							
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	125,9							
Gestion de la flotte	148,9							
Sciences halieutiques et océaniques	153,3	—	—	158,3	30,0	—	SMA, Sciences	188,3
Hydrographie	35,0							
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement **	98,8	—	72,7	26,1	—	—	SMA, Océans	98,8
Gestion des pêches	360,6	360,6	—	—	—	—	SMA, Gestion des pêches	360,6
Ports	92,9	—	1,0	—	72,4	19,5	SMA, Services intégrés	92,9
Politiques et Services internes	269,7	47,6	56,8	38,1	105,0	22,2	SMA, Services intégrés SMA, Politiques SMA, Ressources humaines	269,7
Total	1 478,8	414,9	293,9	225,0	471,6	73,4		

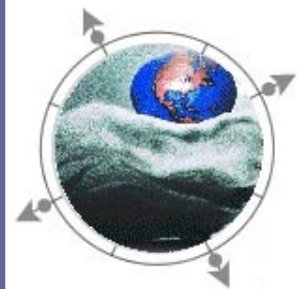
* Les dépenses nettes prévues sont les dépenses brutes moins les recettes disponibles.

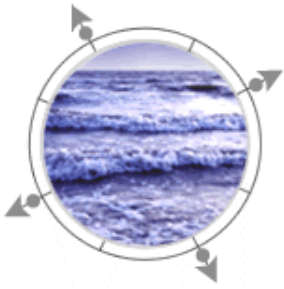
** Suite à la consolidation des programmes scientifiques du Ministère annoncée le 18 janvier 2002, les sciences de l'environnement du secteur d'activité Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement seront présentés sous la responsabilité du Sous-ministre adjoint (SMA) des Sciences.

Section 3 — Plans et priorités du Ministère

Dans cette section :

- ◆ *Aperçu* *Page 14*
- ◆ *Gestion et protection des ressources halieutiques* *Page 15*
- ◆ *Protection des milieux marin et dulçaquicole* *Page 21*
- ◆ *Compréhension des océans et des ressources aquatiques* *Page 26*
- ◆ *Sécurité maritime* *Page 30*
- ◆ *Commerce maritime et mise en valeur des océans* *Page 36*
- ◆ *D'un peu plus près* *Page 40*





Aperçu

Le présent rapport sur les plans et les priorités pour la période 2002-2005 se démarque nettement de ses prédécesseurs. À l'instar du Rapport ministériel sur le rendement pour la période prenant fin le 31 mars 2001, celui-ci se concentre sur des résultats stratégiques. Cela nous permet de mettre l'accent sur les progrès accomplis au nom des Canadiens. Ce changement vise à favoriser entre le lecteur et le Ministère un dialogue centré sur les grandes priorités et stratégies tout en fournissant l'information requise pour examiner de manière constructive les défis auxquels le Ministère fait face.

La présente section décrit de façon extrêmement détaillée chacun des résultats stratégiques du Ministère. On y trouve pour chacun les renseignements suivants :

Que s'est-il passé?

Sous ce titre, vous trouverez les faits saillants des activités du Ministère et le contexte opérationnel du résultat.

Que voulons-nous réaliser?

Sous ce titre, nous présentons nos activités continues et nos grandes priorités pour les trois prochaines années. Nous faisons état des principales stratégies rattachées à chaque priorité.

Combien cela coûtera-t-il?

Sous ce titre, nous présentons un graphique de ce que le Ministère entend dépenser pour le résultat stratégique.

Comment cela se passe-t-il?

Sous ce titre, nous présentons un modèle logique de la façon dont les intervenants travaillent avec le Ministère pour obtenir le résultat stratégique. Vous y trouverez également un lien aux tableaux financiers préparés par secteur d'activité.

3.1 Gestion et protection des ressources halieutiques

Conservation des ressources halieutiques du Canada

Utilisation durable des ressources halieutiques du Canada

Stabilité environnementale et économique des pêches



GESTION ET PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

3.1.1 Que s'est-il passé?

Le but du Ministère est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada. Pour y parvenir, nous devons collaborer étroitement avec les provinces, les territoires, l'industrie et d'autres intervenants pour gérer les ressources halieutiques dans le respect des droits ancestraux et issus de traités des Autochtones et voir à l'application d'accords internationaux efficaces pour prévenir la surpêche étrangère et sauvegarder la ressource en vertu des traités internationaux.

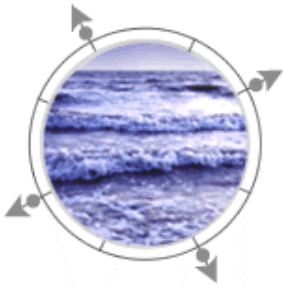
Les pêches canadiennes ont traversé une décennie marquée de changements sans précédent : l'effondrement des stocks de poissons de fond et l'abondance croissante des mollusques et crustacés dans l'Atlantique; le déclin des stocks du saumon dans le Pacifique et de la viabilité économique de leur pêche; les négociations et règlements continus en matière de revendications territoriales et les décisions de la Cour suprême du Canada dans les affaires *Sparrow* et *Marshall*; et la prise de parole et de conscience grandissante des gens sur la question de la santé des océans. Le Ministère a réagi en amorçant un changement fondamental dans le but d'assurer la viabilité écologique, la durabilité économique et l'autonomie des pêches. Cette approche se fonde sur les éléments suivants : conjuguer la capacité de peuplement de la ressource et la capacité de pêche de l'industrie; bâtir une industrie plus petite, plus robuste et plus autonome; et adopter une méthode de cogestion entre l'industrie et le gouvernement pour permettre à l'industrie de participer davantage aux décisions de gestion et à la gérance des ressources. Les initiatives clés à l'appui de cette approche sont résumées ci-dessous. L'on a également tenu compte de ces objectifs et stratégies dans les positions et les stratégies internationales du Canada sur les pêches.

Le défi le plus récent que nous ayons commencé à relever consiste à répondre au rôle des groupes non traditionnels dans le processus de gestion des ressources. En plus de satisfaire au besoin général qui se manifeste depuis un certain temps, l'adoption et la mise en œuvre de la *Loi sur les océans* attire de plus en plus l'attention sur les demandes d'autres groupes que les intérêts commerciaux souhaitant se renseigner sur les questions entourant la gestion des ressources. Ces groupes comprennent les autres utilisateurs directs, qui veulent avoir davantage leur mot à dire dans le dossier des pêches, comme le secteur croissant des loisirs, les peuples autochtones et les aquaculteurs. Les groupes environnementaux, les

2002-2003 : 414,9 MILLIONS DE DOLLARS
2003-2004 : 436,4 MILLIONS DE DOLLARS
2004-2005 : 284,7 MILLIONS DE DOLLARS



 http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fishman/index_f.htm



collectivités et les utilisateurs indirects tels que les écotouristes voudraient également jouer un plus grand rôle dans le processus d'orientation et de planification de la gestion des pêches.

Le 19 janvier 2002, le *Code de conduite canadien pour une pêche responsable* a été ratifié par plus de 70 organisations de pêcheurs représentant 90 % des exploitants pêcheurs canadiens. En le ratifiant, les pêcheurs s'engagent à respecter les principes et les lignes directrices du code et à créer des modèles de mise en œuvre pour les pêches individuelles.

3.1.2 *Que voulons-nous réaliser?*

- Continuer à offrir un service efficace à l'appui de la gestion et de la protection des ressources halieutiques
- Élaborer de nouveaux cadres d'orientation et de gestion
- Poursuivre la modernisation de nos opérations
- Continuer à faire preuve de leadership sur la scène internationale
- Examiner nos options de renouvellement législatif
- Renforcer nos liens avec les peuples autochtones

Les services courants liés à ce résultat stratégique sont décrits ci-dessous, tout comme les priorités fondamentales et les stratégies prépondérantes qui s'y rattachent.

Nous continuerons à offrir des services à l'appui du résultat stratégique et des priorités courantes

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques. Ces activités sont essentielles à la gestion et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la réalisation des priorités courantes en la matière. Pour favoriser l'atteinte de ce résultat stratégique, nous :

- favorisons la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques
- assurons la répartition et la distribution équitables des ressources halieutiques entre les utilisateurs appropriés
- gérons les programmes de surveillance et d'application à l'appui de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des pêcheries côtières*
- assurons que les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones soient pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches
- menons des négociations internationales afin d'encourager la conservation des stocks de poissons faisant l'objet d'une gestion internationale et faisons valoir les intérêts canadiens à leur égard
- appuyons la production de saumons par les écloséries et leur libération dans le Pacifique afin de rebâtir les stocks appauvris, d'assurer la continuité des



Note sur les ressources

Le saviez-vous?

Le renouvellement de la gestion des pêches est l'un des quatre domaines de renouvellement des politiques articulés dans le processus de planification stratégique du Ministère. Nous continuons à faire des progrès dans chaque domaine d'intervention. Certains domaines, comme la gouvernance autochtone, ont gagné en importance depuis que nous avons entamé le processus de planification stratégique.

possibilités de pêche et de restaurer les habitats du poisson cruciaux à la survie des stocks de saumon sauvage

Au lieu de décrire ces services courants en détail, nous avons choisi de mettre en relief les priorités fondamentales suivantes, sur lesquelles nous nous concentrerons durant l'actuelle période de planification.

Nous élaborerons de nouveaux cadres d'orientation et de gestion

Ces nouveaux cadres clarifieront nos objectifs et notre orientation en fixant des principes pour baliser à long terme les décisions touchant la gestion des pêches. Ils serviront de base de lancement aux changements opérationnels. Les initiatives clés comprennent l'achèvement de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, la continuation des initiatives stratégiques, intitulées « Une nouvelle orientation », sur le saumon du Pacifique et l'élaboration d'un cadre d'orientation national pour guider la prise de décisions relatives à la gestion des pêches sur chacune des trois côtes. L'un des principaux volets de ces initiatives consiste, d'une part, à mettre sur pied de nouveaux mécanismes de gouvernance pour aider à réaliser l'objectif de la gérance partagée et, d'autre part, pour le Ministère à déléguer la microgestion pour la formulation de politiques et d'orientations. Pour y arriver, le Ministère devra travailler avec les peuples autochtones pour apporter des modifications aux structures de gouvernance existantes afin d'encourager la participation accrue des Autochtones à la gestion des pêches.

En 2002, nous compléterons la phase I de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique en diffusant un nouveau cadre stratégique. Durant la phase II, nous établirons des priorités et nous commencerons à opérationnaliser des éléments du cadre stratégique. Nous avons déjà commencé les travaux de la phase II en créant le Groupe indépendant sur les critères d'accès, dont le rapport devrait être présenté au ministre à la fin de l'hiver ou au début du printemps de 2002. Notre réponse aux recommandations du Groupe fera partie du cadre stratégique de la Révision.

Nous poursuivrons la modernisation de nos opérations

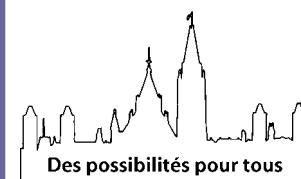
La modernisation des opérations va nous permettre de poursuivre les changements requis pour instaurer la gestion écosystémique, mieux cibler nos efforts de conservation en matière de gestion des pêches, améliorer notre service aux clients et renforcer notre capacité de gérer efficacement. Pour ce faire, nous devons développer encore plus à fond le processus de planification de la gestion des pêches et, en particulier, continuer à moderniser les plans de gestion intégrée des pêches afin d'y incorporer de nouveaux intérêts et d'adopter une gestion écosystémique des ressources.

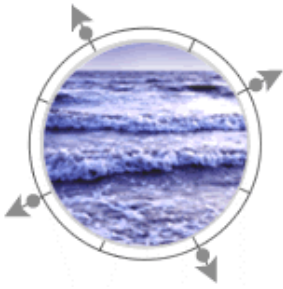
Elle nous obligera également à apporter des améliorations stratégiques à notre capacité d'application de la loi et à mieux inclure les groupes autochtones et les groupes du secteur des loisirs au processus de planification. Nous ferons des investissements stratégiques dans les technologies de pointe pour améliorer le service à la clientèle et pour appliquer plus efficacement la loi. De tels investissements vont également améliorer l'efficacité de la gestion des données de



**GESTION ET PROTECTION
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

 http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_f.htm





Le saviez-vous?

Des « bateaux battant des pavillons de complaisance » réfère à des bateaux affichant un drapeau d'un pays autre que le pays auquel le bateau appartient.

contrôle et de surveillance, l'établissement des coûts de chaque pêche et la gestion du rendement. Nous avons fait des préparatifs en prévision de la mise en œuvre du programme de repérage par satellite de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest pour les navires de pêche canadiens et nous sommes à développer un système national intégré de données d'observation.

Nous continuerons à faire preuve de leadership sur la scène internationale

Nous ferons progresser les objectifs de conservation des pêches du Canada et nous verrons à ce que les Canadiens profitent équitablement des stocks de poissons transfrontaliers et de ceux gérés au niveau international. Parmi nos initiatives principales, nous : travaillerons à la mise en œuvre pleine et efficace de l'*Accord des Nations Unies sur les pêches* par toutes les organisations régionales pertinentes de gestion des pêches; travaillerons avec d'autres pays et partenaires à élaborer de nouveaux régimes pour venir à bout des problèmes liés aux bateaux battant des pavillons de complaisance et à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; participerons activement à la renégociation de la *Convention de la Commission interaméricaine du thon tropical*; et reverrons toutes les initiatives internationales pour y assurer la continuité de notre leadership. Si le Canada signe la *Convention interaméricaine sur le thon tropical* ou la *Convention sur les stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique du Centre et de l'Ouest*, nous donnerons efficacement suite à toute nouvelle obligation.

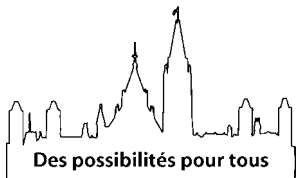
Nous examinerons nos options de renouvellement législatif

Cette priorité touche la nécessité de rafraîchir la *Loi sur les pêches* et ses règlements à la lumière de l'orientation et des initiatives articulées dans l'agenda de renouvellement de la gestion des pêches. L'un des principaux volets du renouvellement législatif comportera les éléments suivants : une responsabilité et une obligation accrues de rendre compte aux intervenants, la participation des citoyens et la prise de décisions ouvertes et transparentes. Dans un proche avenir, nous pourrions avoir besoin de nouveaux règlements pour faire face aux changements en matière de gérance des pêches autochtones.

Nous renforcerons nos liens avec les peuples autochtones

Ces dernières années, le Ministère a fait des pas de géant dans ses relations avec les peuples autochtones. En particulier, la Stratégie des pêches autochtones, lancée en 1992 suite à la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Sparrow*, a produit un cadre réglementaire permettant aux peuples autochtones de pêcher pour se nourrir et pour des fins sociales et cérémoniales. Cette stratégie a grandement contribué à l'amélioration de nos relations avec de nombreuses communautés autochtones. Cette stratégie a débouché sur la conclusion de plus de 125 ententes touchant 250 Premières nations sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et favorisant la participation des Autochtones aux pêches.

L'arrêt *Marshall* a eu un effet significatif sur les pêches dans le Canada atlantique. Surtout, il a suscité une forte participation des communautés autochtones aux pêches commerciales sur la côte est, leur procurant un tremplin de croissance économique adéquate à long terme.



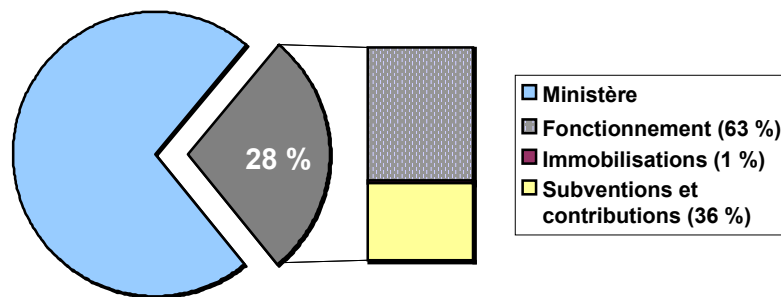
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/mars-hall/marshall_f.htm

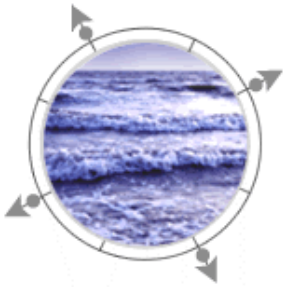
Grâce au renforcement de nos liens et à la participation accrue des Autochtones et d'autres intervenants aux pêches et à la gestion de celles-ci, nous serons mieux à même d'aider de manière déterminante le gouvernement fédéral à réaliser son objectif d'améliorer le bien-être des peuples autochtones et de leurs communautés.

En particulier, les ressources marines pourraient servir de point d'ancrage au développement de communautés durables et économiquement viables sur nos côtes, un développement qui respecterait les principes de la conservation, de la reddition de comptes, de la gouvernance et de la bonne gestion des ressources.

3.1.3 Combien cela coûtera-t-il?

Environ 28 % des ressources du Ministère, soit 414,9 millions de dollars, pour 2002-2003 serviront à gérer et à protéger les ressources halieutiques.





3.1.4 Comment cela se passe-t-il?

Pêches et Océans Canada :

- **Gestion des pêches**

Avec le soutien de :

- Sciences halieutiques et océaniques
- Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement
- Gestion de la flotte
- Politiques et services internes

De concert avec :

- les autres ministères fédéraux
- les provinces et les territoires
- les peuples autochtones
- les pêcheurs commerciaux enregistrés
- les pêcheurs sportifs
- les aquaculturistes
- les organisations internationales des pêches
- les groupes environnementaux
- l'enseignement
- les exploitants de communautés et de commerce

S'occupe des grandes priorités courantes que voici :

- Continuer à offrir un service efficace à l'appui de la gestion et de la protection des ressources halieutiques
- Élaborer de nouveaux cadres d'orientation et de gestion
- Poursuivre la modernisation de nos opérations
- Continuer à faire preuve de leadership sur la scène internationale
- Examiner nos options de renouvellement législatif
- Renforcer nos liens avec les peuples autochtones

Contribuant aux résultats suivants :

Conservation des ressources halieutiques du Canada

Utilisation durable des ressources halieutiques du Canada

Stabilité environnementale et économique des pêches

Fournissant aux Canadiens :

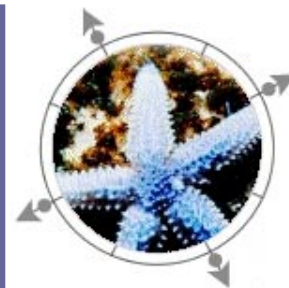
Une gestion et une protection des ressources halieutiques

3.2 Protection des milieux marin et dulçaquicole

Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada

Gérance environnementale responsable des ressources marines

Conservation, restauration et mise en valeur des habitats marins et d'eau douce



PROTECTION DES MILIEUX MARIN ET DULÇAQUICOLE

3.2.1 Que s'est-il passé?

Le Ministère cherche à protéger les milieux et les écosystèmes marins et dulçaquicole et à favoriser ainsi leur utilisation durable pour la pêche, l'écotourisme, la navigation de plaisance, etc.

En gestion des océans, il est devenu très difficile de trouver des moyens d'harmoniser les intérêts souvent concurrents et de plus en plus divers à l'égard des ressources océaniques. Il n'est plus acceptable de faire des compromis entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Le défi consiste plutôt à faire progresser les objectifs de développement durable par une gestion intégrée afin que l'environnement, l'économie et la communauté y gagnent. Par conséquent, les décisions prises aujourd'hui en matière de gestion des ressources ne nuiront pas à la capacité des générations futures de jouir d'avantages similaires.

Pour y arriver, le Ministère suit une démarche proactive, axée sur les résultats, qui l'amène notamment à travailler avec les clients, les partenaires et d'autres niveaux de gouvernement afin de gérer et de protéger l'habitat des poissons d'eau douce et les écosystèmes marins et estuariens et de réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins. Cela implique également que nous réparions les ports ou y réinvestissons en tenant dûment compte de l'environnement et que nous préparions les administrations portuaires à des évaluations environnementales et mesures correctives.

Nous avons commencé à relever un autre défi en vertu du Plan directeur de la gestion de l'habitat : assurer d'offrir de manière efficace et cohérente le Programme de gestion des habitats à travers le Canada. Nous tâcherons avant tout de rationaliser l'examen des propositions de développement, de promouvoir la cohérence des activités réglementaires et des activités proactives et d'assurer une mise en œuvre plus équilibrée de la Politique sur l'habitat. Nous y parviendrons en collaborant étroitement avec un éventail de clients et d'intervenants au moyen d'ententes de partenariat.

Depuis l'adoption de la *Loi sur les océans* en 1997, de bons progrès initiaux ont été faits dans la mise en œuvre des engagements découlant de la Loi. Le Ministère a mis en œuvre des programmes relatifs à la planification de la gestion intégrée, aux zones de protection marine et à la qualité du milieu marin, a fait du travail

2002-2003 : 294,0 MILLIONS DE DOLLARS

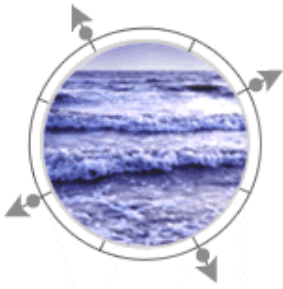
2003-2004 : 271,3 MILLIONS DE DOLLARS

2004-2005 : 276,5 MILLIONS DE DOLLARS



Le saviez-vous?

Les océans du Canada intéressent des groupes de toutes sortes. Cela va des communautés côtières qui cherchent à mettre en valeur leur secteur riverain pour le tourisme aux entreprises commerciales s'adonnant tout aussi bien à la pêche qu'au transport maritime ou à l'exploration pétrolière et gazière offshore.



d'orientation dans chacun de ces domaines et a mis en branle à travers le pays des initiatives touchant la planification de la gestion intégrée et les zones de protection marine pour tester les principes et les objectifs des politiques et des programmes. Plusieurs structures sont maintenant en place pour soutenir la gouvernance des océans, comme le Conseil consultatif du ministre sur les océans, le Réseau de recherche national sur la gestion des océans et un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les océans sous la direction du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. Le Ministère a également mis les Canadiens à contribution en appuyant la tenue d'un éventail de discussions, d'ateliers et d'activités de consultation à travers le pays.

Jusqu'à maintenant, le travail de mise en œuvre de la *Loi sur les océans* s'est fait par la réaffectation interne de quelque 15 millions de dollars par année.

3.2.2 *Que voulons-nous réaliser?*

- Continuer d'assurer un service efficace à l'appui de la protection des milieux marin et dulçaquicole
- Continuer de mettre en œuvre la *Loi sur les océans*
- Assumer nos responsabilités relatives au milieu dulçaquicole
- Renforcer nos liens avec les peuples autochtones

Les services courants liés à ce résultat stratégique sont décrits ci-dessous, tout comme les priorités fondamentales et les stratégies prépondérantes qui s'y rattachent.

Nous continuerons à offrir des services à l'appui du résultat stratégique et des priorités courantes

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour protéger les milieux marin et dulçaquicole. Ces activités sont essentielles à la protection des milieux marin et dulçaquicole de même qu'à la réalisation des priorités courantes en la matière. Pour favoriser l'atteinte de ce résultat stratégique, nous :

- administrons les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson
- évaluons les effets environnementaux de certains projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- tâchons de faire en sorte que tous les ports relevant de notre compétence respectent les normes environnementales les plus rigoureuses
- minimisons les dommages à la propriété en maintenant des voies navigables sûres, efficaces et accessibles en fournissant aux marins des voies navigables clairement identifiées, adéquatement conçues et bien entretenues et de l'information sur la sécurité
- fournissons des services de contrôle, de communication, de trafic et d'information pour le mouvement sûr et efficace des navires dans les zones de responsabilité canadienne



- ❑ prévenons les inondations dans la voie navigable du Saint-Laurent, minimisant ainsi les dommages aux navires et réduisant les dommages à l'environnement
- ❑ maintenons un régime efficace de prévention, de préparation et d'intervention pour les voies navigables du Canada afin d'aider à protéger l'environnement
- ❑ cherchons à réduire les dommages environnementaux en nous assurant que le Canada est prêt à intervenir en cas d'accidents de pollution marine et d'urgences nationales, veillons au respect des règlements environnementaux et aidons à prévenir les incidents marins et les dommages environnementaux



Au lieu de décrire ces services courants en détail, nous avons choisi de mettre en relief les priorités fondamentales suivantes, sur lesquelles nous nous concentrerons durant l'actuelle période de planification.

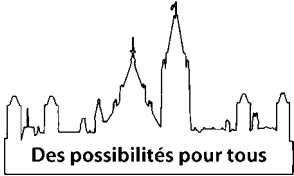
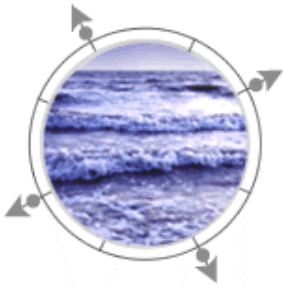
Nous continuerons à mettre en œuvre la Loi sur les océans

Nous continuerons à mettre en œuvre la *Loi sur les océans*, y compris la Stratégie sur les océans du Canada et les programmes de gestion auxiliaires (planification de la gestion intégrée, zones de protection marine et qualité du milieu marin). Nous travaillerons avec les provinces, les territoires, les Premières nations, l'industrie, les principaux intervenants des océans et le public à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans. De plus, nous ferons participer les Canadiens à la gérance des océans et des habitats et nous continuerons à travailler aux priorités en matière de planification de la gestion intégrée et de désignation des zones de protection marine. Également, nous continuerons à faire preuve de leadership sur la scène internationale concernant la gestion des océans et nous serons au Sommet du monde sur le développement durable à Johannesburg au mois d'août 2002.

Nous nous assurerons d'assumer nos responsabilités relatives au milieu dulçaquicole

Même si la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* nous confèrent un mandat au chapitre des eaux douces, le gouvernement du Canada renforce notre programme de protection de l'habitat du poisson dans les eaux intérieures. La *Loi sur les espèces en péril* prévoit de nouvelles responsabilités et 2003 sera l'Année internationale de l'eau douce des Nations Unies.

Le Ministère travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une stratégie sur les pêches en eau douce, qu'il est à compléter pour la soumettre à l'approbation du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture à sa réunion de septembre 2002. La stratégie décrira la façon dont les deux paliers de gouvernement coopéreront dans des domaines tels que la gestion de l'habitat des poissons d'eau douce, la gestion des pêches et les sciences. Nous travaillons également avec d'autres ministères fédéraux, d'autres administrations et d'autres pays pour développer plus à fond nos politiques sur les eaux douces.



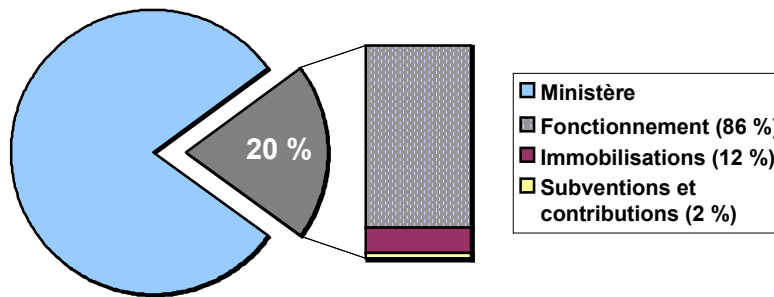
Nous renforcerons nos liens avec les peuples autochtones

Nous sommes à mettre au point une démarche pour associer les peuples autochtones à la gestion des habitats. Il s'agit notamment de tenir des consultations sur les activités réglementaires, d'intégrer les connaissances traditionnelles à la planification des activités réglementaires et de trouver des pistes pour améliorer le rôle que jouent les groupes autochtones face à la gérance, aux accords de partenariat et aux responsabilités réglementaires.

Les initiatives de planification de gestion intégrée offrent aux communautés des Premières nations et aux groupes autochtones des occasions de prendre part aux décisions de gestion des océans. De telles initiatives sont en cours sur les trois côtes.

3.2.3 Combien cela coûtera-t-il?

Environ 20 % des ressources du Ministère, soit 294,0 millions de dollars, pour 2002-2003 serviront à protéger les milieux marin et dulçaquicole.



3.2.4 Comment cela se passe-t-il?



Pêches et Océans Canada :

- Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement
- Services à la navigation maritime
- Services de communications et de trafic maritimes
- Opérations de déglaçage
- Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

Avec le soutien de :

- Gestion de la flotte
- Sciences halieutiques et océaniques
- Hydrographie
- Gestion des pêches
- Ports
- Politiques et services internes

De concert avec :

- la Défense nationale, Transports Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- les provinces, les territoires et les municipalités
- l'industrie maritime
- les écoles
- les associations de navigation de plaisance
- le Conseil consultatif maritime canadien
- la Croix-Rouge canadienne
- la Garde côtière auxiliaire canadienne
- les associations de propriétaires de chalet
- les exploitants d'entreprises touristiques
- la garde côtière des États-Unis

S'occupe des grandes priorités courantes que voici :

- Continuer d'assurer un service efficace à l'appui de la protection des milieux marin et dulçaquicole
- Continuer de mettre en œuvre la *Loi sur les océans*
- Assumer nos responsabilités relatives au milieu dulçaquicole
- Renforcer nos liens avec les peuples autochtones

Contribuant aux résultats suivants :

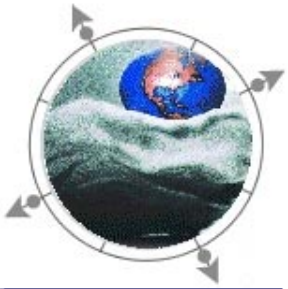
Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada

Gérance environnementale responsable des ressources marines

Conservation, restauration et mise en valeur des habitats marins et d'eau douce

Fournissant aux Canadiens :

La protection des milieux marin et dulçaquicole



**COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET
DES RESSOURCES AQUATIQUES**

2002-2003 : 225,0 MILLIONS DE DOLLARS

2003-2004 : 222,8 MILLIONS DE DOLLARS

2004-2005 : 227,3 MILLIONS DE DOLLARS



**Nous devons en
savoir plus sur :**

- les espèces étrangères envahissantes
- la santé des animaux aquatiques
- l'appauvrissement de la biodiversité
- l'évolution des conditions océaniques
- le changement climatique
- les contaminants
- l'habitat
- le transport à grande distance des polluants organiques
- les écosystèmes marins et d'eau douce
- la santé du milieu marin
- les espèces en péril
- les phénomènes El Niño inhabituellement fréquents

3.3 Compréhension des océans et des ressources aquatiques

Des connaissances, produits et conseils scientifiques nouveaux de grande qualité et d'actualité

Intégration de l'information pour assurer l'exploitation durable des ressources

Compréhension scientifique des écosystèmes marin et d'eau douce

3.3.1 Que s'est-il passé?

Pêches et Océans Canada fait de la recherche scientifique et entreprend des activités connexes essentielles à la compréhension et à la gestion durable des ressources océaniques et dulçaquicoles du Canada. Nous cherchons ainsi à améliorer, à appliquer et à communiquer à tous les Canadiens les connaissances relatives aux océans et à ses ressources halieutiques marines et dulçaquicoles. Ces connaissances facilitent les activités de nos clients et partenaires et nous aident à prendre des décisions sur les responsabilités découlant de notre mandat. La bonne compréhension des ressources océaniques et aquatiques étant essentielle à un certain nombre de nos secteurs de programme, les connaissances et l'information scientifiques que nous produisons jouent un rôle clé dans l'atteinte des autres résultats stratégiques du Ministère.

Ces dernières années, nous avons assisté à une escalade sans relâche de la demande de connaissances scientifiques nouvelles et plus spécialisées. La complexité des préoccupations d'ordre scientifique relatives aux océans et aux ressources aquatiques s'est aussi accrue. Par exemple, on nous demande de fournir des conseils scientifiques sur des questions aussi diverses et complexes que les incidences du changement climatique, les interactions entre les poissons sauvages et d'élevage, le transport à grande distance des polluants organiques, la protection de la biodiversité et le statut d'environ 650 stocks (voir l'encadré ci-contre pour une liste plus exhaustive). Ces demandes continuent de mettre à l'épreuve notre capacité de fournir l'éventail et l'ampleur des conseils et de l'information scientifiques nécessaires à la prise de décisions sur les responsabilités issues de notre mandat et sur des domaines naissants découlant de la législation et d'autres facteurs. Nous y répondons en continuant d'évaluer le besoin de connaissances et d'information scientifiques pour veiller à l'harmonisation constante du programme scientifique et à la prestation de connaissances et de conseils d'ordre scientifique pertinents, actuels et de grande qualité nécessaires à la prise de décisions.

3.3.2 Que voulons-nous réaliser?

- Continuer à fournir des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité et d'actualité sur les écosystèmes aquatiques canadiens
- S'assurer de répondre aux besoins des clients

Au cours des trois prochaines années, nous mettrons l'accent sur deux priorités fondamentales. Ces priorités et les stratégies qui s'y rattachent sont décrites ci-dessous.

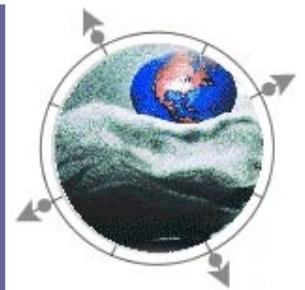
Nous continuerons à fournir des connaissances scientifiques pertinentes et actuelles de grande qualité et des conseils revus par les pairs à l'appui des résultats stratégiques du Ministère

Les améliorations au processus de planification de la gestion des ressources halieutiques auront un effet significatif sur le programme scientifique. Dans le cadre de la nouvelle approche, nous évaluerons les stocks exploités par rapport aux objectifs établis et nous étudierons les effets écosystémiques de la pêche par rapport aux objectifs par espèce antérieurs. Nous aurons besoin de renseignements et de conseils scientifiques multidisciplinaires sur les stocks de poissons et les caractéristiques des écosystèmes, sur les incidences de la variabilité du changement climatique sur les processus océaniques et, de ce fait, sur la productivité des pêches et la dynamique des stocks.

Afin de protéger les milieux marin et dulçaquicole, nous aurons besoin de conseils scientifiques pour le développement d'un réseau national de zones de protection marine et l'établissement de lignes directrices, d'objectifs et de critères pour la qualité du milieu marin. Nous devons également fournir de l'information et des conseils scientifiques sur le rôle des océans dans le changement climatique et sur l'impact de ce changement sur les ressources aquatiques.

Parmi les autres stratégies contribuant à la protection des milieux marin et d'eau douce et à la gestion des ressources halieutiques figurent : mieux comprendre l'introduction de maladies et leur transfert aux espèces sauvages et cultivées; intégrer notre gestion de pêche d'espèces sauvages et de développement durable de l'aquaculture pour réduire la pression sur les espèces surpêchées; réaliser des évaluations du statut d'espèces en péril; délimiter leurs populations; et préparer et surveiller des plans de rétablissement de telles espèces. Nos efforts initiaux dans le domaine des espèces en péril se concentrent sur la protection et le rétablissement de 22 espèces aquatiques. En plus des sciences biologiques et environnementales à l'appui de la prise de décision concernant l'aquaculture, le gouvernement fédéral devra déployer davantage d'efforts scientifiques pour soutenir les activités de gestion en la matière pour renforcer sa présence dans le domaine de la protection de l'habitat du poisson à l'échelle du pays.

La recherche en aquaculture à l'appui du développement durable contribue également au commerce maritime et à la mise en valeur des océans. En 2001, le Ministère a lancé le Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture pour cinq ans. Ce partenariat avec l'industrie de l'aquaculture, les

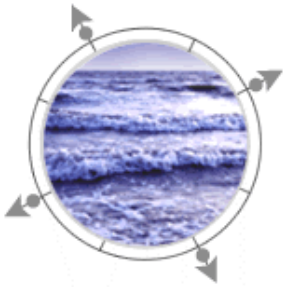


COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET
DES RESSOURCES AQUATIQUES

 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/>

Le saviez-vous?

Les activités scientifiques du Ministère comprennent la production et la distribution de produits et services nautiques. L'information hydrographique se présente surtout sous forme de cartes papier et électroniques de navigation maritime, de publications connexes et de brochures d'information essentielles à une navigation sûre et efficace sur les cours d'eau du Canada. Pour plus d'information sur nos services hydrographiques, veuillez consulter la section sur la sécurité maritime.



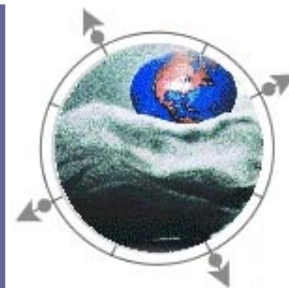
provinces et le secteur de l'environnement offre à l'industrie un cadre réglementaire et de recherche permettant l'exploitation durable de nos ressources marines. Nous sommes à mettre en œuvre un programme national pour accroître les connaissances du Canada en matière de maladies aquatiques afin d'améliorer le processus de prise de décisions réglementaires et la gestion de la santé des poissons et la lutte contre les maladies du poisson.

En plus de faciliter la sécurité maritime, nos capacités dans le domaine de l'hydrographie nous permettent de fournir l'information requise pour la gestion intégrée des océans, l'évaluation des stocks et la prestation de conseils et de témoignages d'experts en cas de litiges ou de revendications touchant les frontières. En prévision de sa ratification par le Canada, nous continuerons à évaluer les implications hydrographiques de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, y compris les éventuelles revendications juridiques du Canada pour un champ de compétence élargi. Des relevés hydrographiques seront nécessaires pour étayer les revendications canadiennes.

Dans tous les efforts que nous déployons à l'appui des cinq résultats stratégiques du Ministère, nous continuons à bâtir des équipes multidisciplinaires d'expertise scientifique par le perfectionnement, le recrutement et la conservation du personnel et par la conclusion de partenariats externes, d'alliances stratégiques et d'ententes de collaboration. Cette approche maximise la prestation des programmes en optimisant les ressources et améliore le transfert des connaissances et le développement technologique.

Nous reverrons le programme scientifique pour nous assurer d'offrir les services requis en vertu de notre mandat et de répondre aux besoins des clients

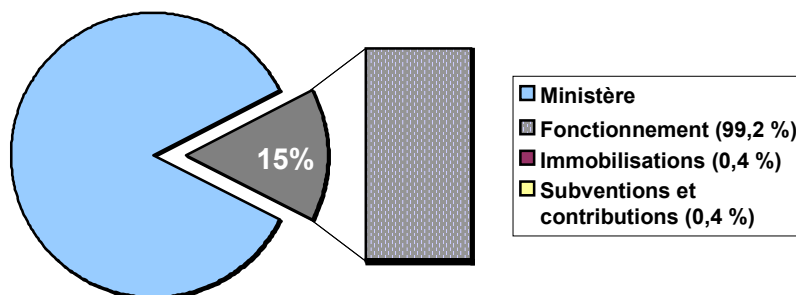
Nous avons lancé un processus pour déterminer, valider et prioriser l'information et les conseils scientifiques requis pour appuyer les décisions associées aux responsabilités courantes, nouvelles et émergentes. Notre démarche nous assurera d'offrir des connaissances et des conseils scientifiques répondant aux besoins et à la vision du Ministère au 21^e siècle.



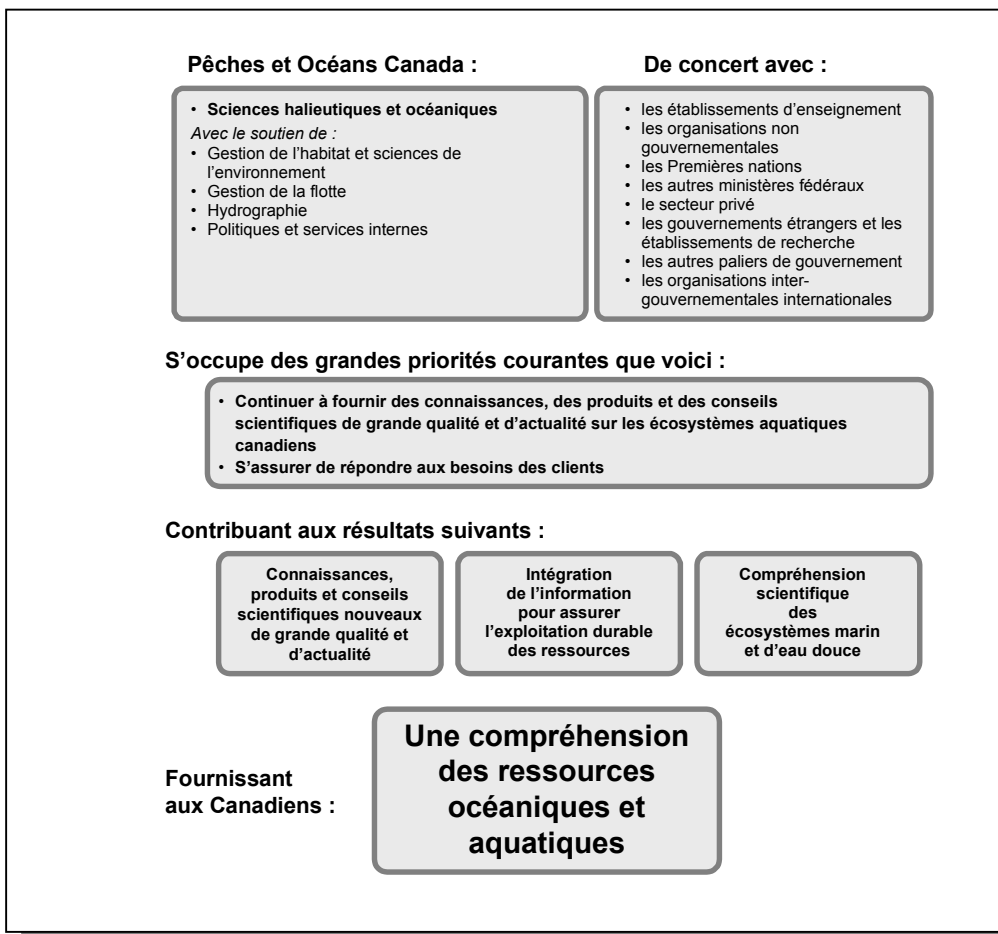
COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET DES RESSOURCES AQUATIQUES

3.3.3 Combien cela coûtera-t-il?

Environ 15 % des ressources du Ministère, soit 225,0 millions de dollars, pour 2002-2003 seront utilisées pour comprendre les ressources océaniques et aquatiques.



3.3.4 Comment cela se passe-t-il?





**SÉCURITÉ
MARITIME**

2002-2003 : 471,6 MILLIONS DE DOLLARS

2003-2004 : 406,6 MILLIONS DE DOLLARS

2004-2005 : 415,2 MILLIONS DE DOLLARS



3.4 Sécurité maritime

**Navigation de
plaisance sûre et
responsable**

**Mouvement sûr et
efficace du trafic
maritime**

**Intervention efficace en
cas d'incidents de
recherche et de
sauvetage**

3.4.1 *Que s'est-il passé?*

L'objectif du Ministère dans le domaine de la sécurité maritime consiste à améliorer continuellement la sécurité sur les voies navigables du Canada en réduisant le nombre et la gravité des collisions et des échouements, en portant secours aux personnes en détresse et en danger et en prévenant la perte de vies et les dommages à la propriété.

Pour y arriver, nous aidons à la navigation en fournissant des services et des produits tels que des cartes de navigation, des cartes marines, des tables des marées et des courants, des instructions nautiques, des atlas des courants et d'autres publications connexes. Nous offrons également des services d'escorte des navires dans les eaux captives des glaces, en entretenant les chenaux de navigation et en gérant les voies navigables de même qu'en surveillant et en régulant le mouvement des navires. Nous sommes responsables de garder ouverts et de bien entretenir les ports de pêche essentiels à l'industrie.

Pour accomplir ces tâches efficacement, nous devons rester alertes aux changements qui se produisent dans notre cadre opérationnel et répondre aux besoins de nos intervenants d'une manière bénéfique aux Canadiens. Au premier rang de ces changements et de ces besoins figurent : les nouvelles tendances et technologies dans la communauté maritime; le besoin d'améliorer la sécurité maritime au Canada dans la foulée des événements du 11 septembre; le besoin de financement additionnel pour réparer les infrastructures des ports de pêche actifs; notre engagement à concevoir de nouvelles méthodes de gouvernance à l'enseigne du partage de la gérance et des responsabilités; et le besoin de produits hydrographiques reflétant l'évolution incessante des cours d'eau, l'accroissement de l'activité dans les zones non cartographiées et l'innovation technologique.

La difficulté pour le Ministère consiste à relever ces défis avec les ressources disponibles tout en demeurant fidèle à son engagement concernant la sécurité maritime. S'il échouait, cela pourrait nuire au service aux Canadiens. Notre but est de voir à ce que nous maintenions une infrastructure de sécurité maritime efficace, un niveau acceptable de sécurité maritime en collaboration avec nos partenaires du domaine de la sécurité, des ports actifs dans un état acceptable et une structure législative reflétant les besoins actuels.

Il est essentiel de noter qu'en dépit du fait qu'on pousse fortement le Ministère à contribuer davantage à l'amélioration de la sécurité maritime canadienne, son mandat global n'a pas changé.

3.4.2 *Que voulons-nous réaliser?*

- Continuer à offrir un service efficace à l'appui de la sécurité maritime
- Amorcer un renouvellement législatif
- Poursuivre nos initiatives de modernisation
- Restructurer la zone de couverture de nos opérations de recherche et de sauvetage
- Continuer à fournir de l'information hydrographique de grande qualité

Les services courants liés à ce résultat stratégique sont décrits ci-dessous, tout comme les priorités fondamentales et les stratégies prépondérantes qui s'y rattachent. La présente section décrit également le défi auquel fait face le Ministère dans sa participation aux mesures qu'entend prendre le gouvernement fédéral dans le dossier de la sécurité maritime.

Nous continuerons à offrir des services à l'appui du résultat stratégique et des priorités courantes

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour assurer la sécurité maritime. Ces activités sont essentielles tant au maintien de la sécurité maritime qu'à la réalisation des priorités courantes en la matière. Pour favoriser l'atteinte de ce résultat stratégique, nous :

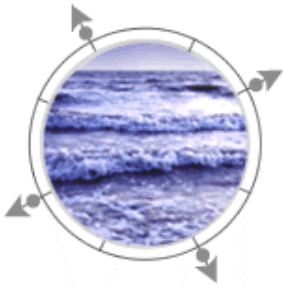
- fournissons et maintenons un système d'aides à la navigation
- assurons la sécurité de la navigation et des chenaux de navigation
- protégeons le droit du public à naviguer sur les cours d'eau canadiens
- produisons des produits hydrographiques de grande qualité
- offrons des moyens de communication et de coordination pour assurer la sécurité des navires et repérer ceux en détresse
- contrôlons les navires pour empêcher les navires dangereux de pénétrer dans les eaux canadiennes
- régulons les mouvements des navires pour réduire les risques maritimes
- fournissons des services de navigation dans les eaux couvertes de glace
- intervenons en cas d'incidents maritimes
- faisons la promotion d'activités de navigation de plaisance sûres et responsables
- gérons un système intégré d'information maritime et un service de correspondance publique



**SÉCURITÉ
MARITIME**



**Note sur
les ressources**



Le saviez-vous?

En 2002-2003, nous célébrons le 40^e anniversaire de la Garde côtière canadienne. Sa devise « La sécurité d'abord, le service toujours » a été la source de motivation de cette institution nationale vitale et toujours en évolution. Les employés de la Garde côtière restent toujours engagés à réduire le nombre d'accidents marins, aider les personnes en détresse, prévenir la perte de vies et les dommages à la propriété dans les océans canadiens et les cours d'eau intérieurs ainsi qu'aux alentours, et être à l'appui des sciences, de la protection des pêches et aux activités de sécurité au long du littoral canadien.

Au lieu de décrire ces services courants en détail, nous avons choisi de mettre en relief les priorités fondamentales suivantes, sur lesquelles nous nous concentrerons durant l'actuelle période de planification.

Nous amorcerons un renouvellement législatif

Notre première priorité sera d'instaurer un cadre législatif et réglementaire reflétant tant les besoins des intervenants que l'engagement du Ministère à partager la gérance et les responsabilités. Les principaux jalons à franchir sur le chemin de cet objectif comprennent la mise sur pied d'un cadre de consultation pour l'élaboration d'une nouvelle politique ainsi que d'un cadre stratégique et réglementaire pour la modernisation de la législation relative à la sécurité maritime.

Nous lancerons les stratégies clés suivantes :

- élaborer un cadre stratégique pour la Garde côtière canadienne. Ce cadre favorisera le développement d'une législation moderne sur la sécurité maritime.
- élaborer une stratégie de renouvellement effectif de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Nous cherchons ainsi à simplifier le cadre réglementaire et à nous assurer qu'il réponde aux besoins de ceux visés par la réglementation tout en maintenant les normes de sécurité et de protection de l'environnement les plus rigoureuses possibles.

Nous poursuivrons nos initiatives de modernisation

Nous avons lancé d'importantes initiatives de modernisation durant la dernière décennie, et ces efforts demeurent une priorité. Nous mesurerons notre succès dans ce domaine par les améliorations apportées à l'efficacité de nos systèmes d'exploitation et d'information. Durant l'horizon de planification, nous accomplirons ce qui suit :

- préparer pour la Garde côtière canadienne un énoncé de vision traduisant la nature de l'organisation que nous sommes et que nous voulons devenir (Vision 2020)
- continuer à moderniser le programme des aides à la navigation par le développement et la mise en œuvre d'une approche stratégique nationale
- développer une technologie d'information maritime pour la prestation de services intégrés de navigation électronique par l'entremise d'un réseau électronique d'information maritime (E.Nav.)
- continuer d'apporter des améliorations à l'efficacité de notre gestion des biens matériels et à la prestation des services techniques à l'appui de ces actifs, y compris de nouvelles stratégies pour la prestation des services (Stratégie du soutien technique intégré)

- ❑ continuer à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'amélioration de la rentabilité et de l'uniformité des pratiques de gestion de la flotte à travers le Canada

Nous restructurerons la zone de couverture de nos opérations de recherche et de sauvetage

Cette priorité signifie que nous améliorerons de beaucoup la zone de couverture de nos opérations de recherche et de sauvetage d'ici 2004. Nous restructurerons la zone de couverture en améliorant notre capacité côtière.

Durant la période de planification, nous ferons ce qui suit pour que cette priorité se matérialise :

- ❑ construire et mettre en service huit nouvelles embarcations de sauvetage et stations de recherche et de sauvetage dans quatre régions
- ❑ élargir notre personnel navigant de 18 personnes

Nous continuerons à fournir de l'information hydrographique de grande qualité

Durant l'année à venir, nos stratégies de prestation d'information hydrographique de grande qualité continueront à refléter le changement technologique, l'augmentation de la navigation dans les zones non cartographiées à ce jour et la nécessité de mettre à jour les cartes existantes.

La demande de services électroniques de cartographie allant en augmentant, le Service hydrographique du Canada continue à offrir un nombre grandissant de cartes de navigation en version électronique. Les cartes électroniques représentent une percée significative pour la sécurité des navigateurs, qui peuvent combiner les données cartographiques à celles du système de positionnement global afin d'obtenir la position en temps réel de leur navire. L'on peut également superposer des affichages radar aux cartes électroniques, ce qui offre aux marins un excellent moyen d'éviter les collisions et les échouements et permet aux bateaux de naviguer en sécurité dans un plus grand éventail de conditions. Un accroissement de l'activité telle que l'écotourisme dans les régions non cartographiées au large de Terre-Neuve et du Labrador, dans l'Arctique et au large des îles de la Reine-Charlotte augmente la demande de cartes à jour de ces régions. Dans le même ordre d'idées, les changements que la construction, la pose de lignes de transport d'électricité et la construction de ponts font subir aux voies cartographiées accroissent le besoin de cartes à jour.

Au cours des trois prochaines années, nous continuerons à fournir de l'information hydrographique de grande qualité sous diverses formes (cartes papier et électroniques et données de bathymétrie multifaisceaux), à mettre à jour nos cartes existantes et à tenir compte de la demande de nouvelles cartes.



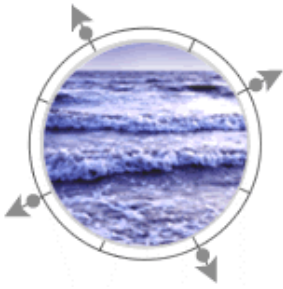
**SÉCURITÉ
MARITIME**

 <http://www.charts.gc.ca>

Le saviez-vous?

En 2002-2003, nous dépenserons 4,8 millions de dollars pour :

- rendre les cartes de navigation compatibles à la navigation par satellite
- produire de nouvelles cartes de navigation et mettre à jour celles qui existent
- produire des cartes bilingues et métriques
- produire davantage de cartes de navigation électroniques
- recueillir des données hydrographiques dans les régions frontalières
- étudier de nouvelles méthodes de collecte des données



Le saviez-vous?

La connaissance du domaine maritime désigne le fait d'être au courant d'activités qui se déroulent dans les navires, les équipages, les cargaisons, les ports et les voies navigables à l'intérieur de la zone économique exclusive et qui menacent la sécurité du Canada.

Réaction du Ministère aux questions entourant la sécurité maritime

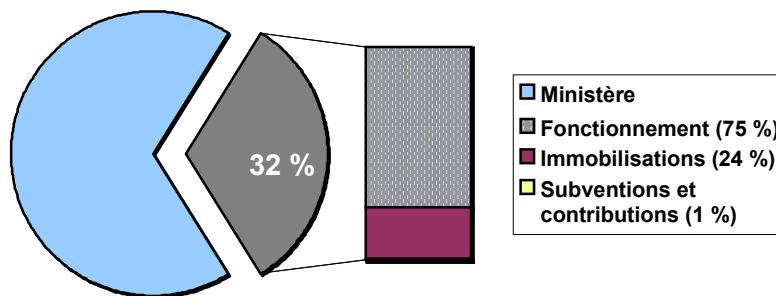
Le Ministère fait actuellement face au défi de contribuer à la sécurité personnelle et économique des Canadiens en assistant au maintien de frontières canadiennes sûres, ouvertes et efficaces. Bien que le ministère des Transports du Canada soit le principal responsable de la sécurité maritime, nous participerons à la réponse que donnera le gouvernement fédéral à cette question de sécurité en augmentant nos services de sécurité afin d'améliorer notre soutien aux agences de sécurité.

Pour relever ce défi, les mesures suivantes sont essentielles :

- accroître notre présence sur les eaux
- augmenter la surveillance maritime exercée par le Ministère
- exiger des navires qui entrent dans les eaux canadiennes de l'information plus détaillée et à jour que celle que nous leur demandions par le passé. Nous recueillerons ainsi des données comparables à celles des États-Unis.
- moderniser l'équipement pour accroître la capacité des Services de communications et de trafic maritimes de partager de l'information avec le milieu de la sécurité dans le but d'améliorer la connaissance du domaine maritime.
- continuer à appuyer le réseau LORAN C (un système de navigation à longue distance) comme système auxiliaire au Système de positionnement global différentiel

3.4.3 Combien cela coûtera-t-il?

Environ 32 % des ressources du Ministère, soit 471,6 millions de dollars, pour 2002-2003 serviront à assurer la sécurité maritime.



3.4.4 Comment cela se passe-t-il?



Pêches et Océans Canada :

- Services à la navigation maritime
- Services de communications et de trafic maritimes
- Opérations de déglacement
- Sauvetage, sécurité et intervention environnementale
- Hydrographie

Avec le soutien de :

- Gestion de la flotte
- Ports
- Politiques et services internes

De concert avec :

- la Défense nationale, Transports Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- les provinces, les territoires et les municipalités
- l'industrie maritime
- les écoles
- les associations de navigation de plaisance
- le Conseil consultatif maritime canadien
- la Croix-Rouge canadienne
- la Garde côtière auxiliaire canadienne
- les associations de propriétaires de chalet
- les exploitants d'entreprises touristiques
- la garde côtière des États-Unis
- l'Association des armateurs canadiens
- les pêcheries commerciales
- les compagnies de pétrole et de gaz
- les compagnies internationales de transport maritime
- l'industrie des croisières
- les pêcheurs sportifs
- les Premières nations
- les Escadrilles canadiennes de plaisance
- les clubs de voile
- les vendeurs de cartes
- les propriétaires et les exploitants de marinas
- les chambres de commerce

S'occupe des grandes priorités courantes que voici :

- Continuer à offrir un service efficace à l'appui de la sécurité maritime
- Amorcer un renouvellement législatif
- Poursuivre nos initiatives de modernisation
- Restructurer la zone de couverture de nos opérations de recherche et de sauvetage
- Continuer à fournir de l'information hydrographique de grande qualité

Contribuant aux résultats suivants :

Navigation
de plaisance
sûre et responsable

Mouvement
sûr et efficace
du trafic maritime

Intervention efficace
en cas d'incidents de
recherche et de
sauvetage

Fournissant
aux Canadiens :

**La sécurité
maritime**

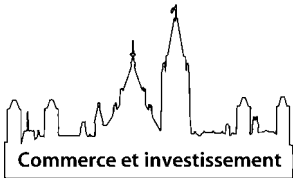


COMMERCE MARITIME ET MISE EN VALEUR DES OCÉANS

2002-2003 : 73,4 MILLIONS DE DOLLARS

2003-2004 : 48,7 MILLIONS DE DOLLARS

2004-2005 : 44,5 MILLIONS DE DOLLARS



Le saviez-vous?

Le commerce maritime comprend des activités aussi diverses que la récolte et la transformation du poisson, l'importation et l'exportation de produits du poisson, le tourisme côtier et océanique, la construction et la réparation de navires et l'aquaculture.

3.5 Commerce maritime et mise en valeur des océans

Avantages économiques et opérationnels découlant du commerce maritime

Protection de la propriété contre les dommages causés par les inondations provoquées par l'accumulation de glace

Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et bien entretenus

3.5.1 Que s'est-il passé?

Nous cherchons à favoriser la compétitivité mondiale des industries canadiennes de la pêche, de l'aquaculture et des océans de même que l'utilisation et l'exploitation durable des ressources océaniques. La nature globale du commerce maritime exige que nous intervenions sur de nombreux de fronts. Par exemple, nous fournissons le cadre stratégique et réglementaire ainsi que les services et l'infrastructure opérationnels requis pour assurer la viabilité commerciale des industries océaniques. Dans le même ordre d'idées, nous fournissons au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international l'appui scientifique et technique dont il a besoin dans ses efforts pour libéraliser le commerce dans le secteur des pêches et des océans tout en assurant la protection de l'environnement et des ressources. Nous facilitons la navigation compétitive, sûre et écologique des navires commerciaux canadiens et étrangers dans les voies navigables du Canada et nous veillons à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche soient ouverts et bien entretenus.

Répondre à des demandes de service souvent concurrentes dans un environnement évoluant rapidement est le principal défi du Ministère. Bref, nous devons chercher un juste équilibre entre la nécessité du développement commercial et celle du développement durable, sinon cela pourrait avoir des effets dévastateurs tant sur notre économie que sur notre environnement.

3.5.2 Que voulons-nous réaliser?

- Continuer à offrir un service efficace à l'appui du commerce maritime et de la mise en valeur des océans
- Faire progresser l'agenda international du Ministère
- Assurer le développement durable de l'industrie de l'aquaculture
- Améliorer l'infrastructure nécessaire au commerce maritime

Les services courants liés à ce résultat stratégique sont décrits ci-dessous, tout comme les priorités fondamentales et les stratégies prépondérantes qui s'y rattachent.

Nous continuerons à offrir des services à l'appui du résultat stratégique et des priorités courantes

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans. Ces activités sont essentielles à la facilitation du commerce maritime et de la mise en valeur des océans de même qu'à la réalisation des priorités courantes en la matière.

Pour aider au commerce maritime et à la mise en valeur des océans, nous facilitons le développement de nos industries de la pêche, de l'aquaculture et des océans. Entre autres choses, nous travaillons avec nos partenaires et les intervenants à favoriser la compétitivité internationale de notre secteur des pêches et des océans, à élaborer des cadres stratégiques et réglementaires et à veiller à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche soient ouverts et bien entretenus.

Nous ferons progresser l'agenda international du Ministère

L'agenda international du Ministère a trois objectifs stratégiques : promouvoir les intérêts maritimes du Canada dans un monde en évolution; assurer la conservation, la productivité et la viabilité des milieux marin et dulçaquicole; et permettre la mise en valeur économique durable des océans. Au cours de la prochaine année, nous mettrons l'accent sur les stratégies fondamentales suivantes :

- ❑ promouvoir les intérêts du Canada dans la mise en œuvre effective de l'*Accord des Nations Unies sur les pêches* et dans la gouvernance améliorée des océans. À ce dernier égard, nous défendrons les intérêts du Canada au Sommet mondial sur le développement durable et à d'autres forums internationaux.
- ❑ chercher des façons innovatrices d'accroître les avantages économiques du commerce des produits canadiens de la mer
- ❑ nous concentrer davantage sur le secteur de la technologie marine

Nous augmenterons la confiance des gens dans le développement durable de l'aquaculture et nous accroîtrons la compétitivité de l'industrie de l'aquaculture

L'industrie de l'aquaculture est devenue un secteur important et grandissant de l'économie canadienne au cours des deux dernières décennies. L'an dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu à l'unanimité que le Canada devait devenir un chef de file mondial du développement durable de l'aquaculture. Nous utiliserons notre toute nouvelle structure ministérielle de gestion de l'aquaculture pour évaluer les progrès que nous avons accomplis face à cette priorité. Nous mesurerons plus particulièrement la confiance du public canadien dans cette industrie, le niveau de production aquacole au Canada et l'évolution de la valeur ajoutée brute associée à cette industrie.



COMMERCE MARITIME ET MISE EN VALEUR DES OCÉANS

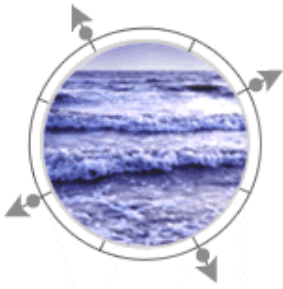


Le saviez-vous?

Les « industries des océans » désignent les industries qui sont basées dans les zones maritimes du Canada et les communautés côtières adjacentes ou qui tirent leur revenu d'activités dans ces régions. Il peut s'agir, par exemple, de la transformation du poisson, de la construction marine, de l'exploration pétrolière et gazière offshore ou de l'exploitation des navires.

Le saviez-vous?

La valeur brute ajoutée désigne la différence entre la production brute et la production totale.



Pour parvenir à cette fin, nous mettons en œuvre un plan d'action pour l'aquaculture. Au cours de la prochaine année, nous emploierons les stratégies suivantes pour y arriver :

- faciliter l'adoption/l'appropriation sectorielle et régionale de la vision et des valeurs articulées dans notre cadre stratégique pour l'aquaculture, récemment approuvé
- clarifier les responsabilités réglementaires du Ministère en matière d'aquaculture et trouver des avenues de modernisation de ce cadre dans le contexte du développement durable de l'aquaculture
- développer la première phase du Programme national de la santé des animaux aquatiques et circonscrire d'autres programmes possibles de développement de l'industrie correspondant à notre mandat
- continuer à investir dans les sciences environnementales et biologiques pour soutenir la prise de décisions réglementaires et la recherche-développement en aquaculture visant à améliorer la performance et la compétitivité de l'industrie

Nous améliorerons l'infrastructure requise pour le commerce maritime

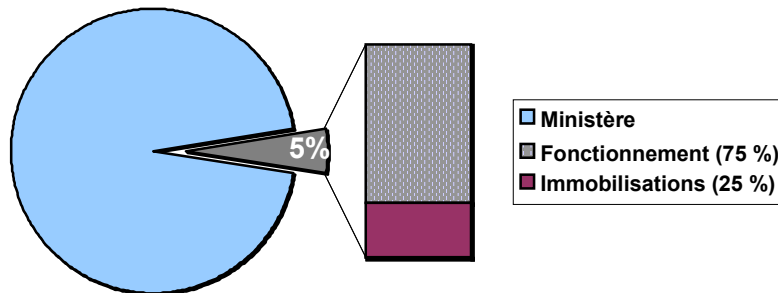
Le commerce maritime d'aujourd'hui exige le mouvement sûr et efficace des navires et la capacité de transmettre de l'information avec rapidité et précision. Bien que nous nous préoccupions sans cesse de l'infrastructure requise pour soutenir le commerce maritime, les attaques terroristes perpétrées le 11 septembre contre les États-Unis nous ont amenés à réévaluer notre capacité de fournir cette infrastructure. L'industrie de la pêche doit quant à elle savoir que nos ports de pêche principaux sont ouverts et sûrs.

Pour réaliser cet objectif, nous devons absolument :

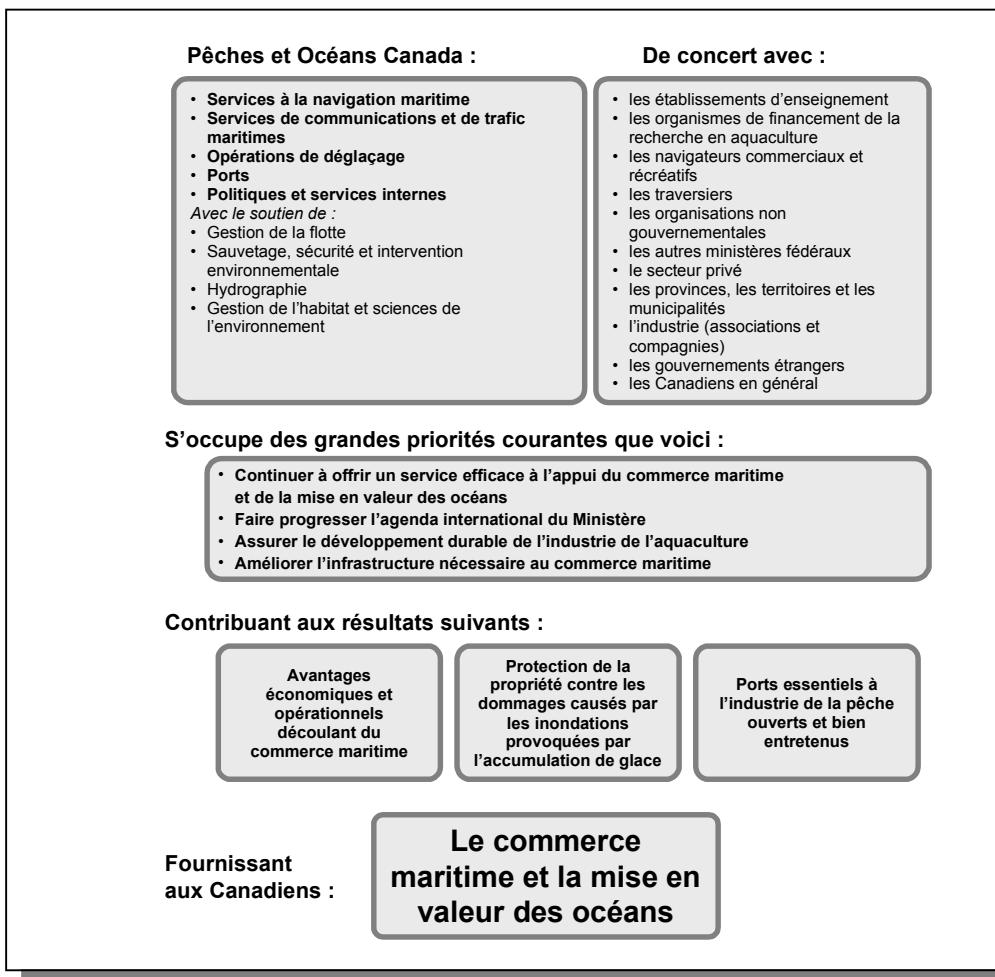
- fournir des services intégrés de navigation électronique.
- élaborer une stratégie pour l'avenir de nos structures de canal (les brise-lames et les ouvrages de protection contre les glaces, par exemple).
- déterminer les ressources disponibles pour le déglacage. Il y a eu une réduction à court terme de l'activité du transport maritime dans l'Arctique. Mais le changement climatique et l'augmentation du tourisme dans l'Arctique influenceront sur cette évaluation.
- réexaminer nos politiques sur les ports de pêche actifs et leur dessaisissement pour veiller à ce que les fonds disponibles soient dépensés le plus efficacement possible. Garder des ports non essentiels ouverts nous oblige à payer des frais d'entretien en plus de nous faire courir le risque de voir de tels ports continuer à se détériorer et coûter encore plus cher à réparer avant que nous ne nous en départissions.

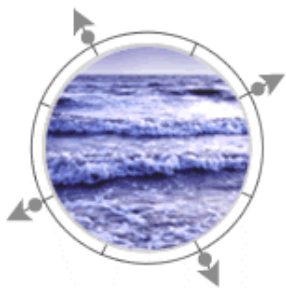
3.5.3 Combien cela coûtera-t-il?

Environ 5 % des ressources du Ministère, soit 73,4 millions de dollars, pour 2002-2003 serviront à faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.



3.5.4 Comment cela se passe-t-il??





D'UN PEU PLUS PRÈS

D'un peu plus près



Gestion de la flotte

Ce secteur d'activité offre un soutien maritime et aérien efficace pour l'atteinte de chacun des cinq résultats stratégiques du Ministère. Pour ce faire, il assure l'acquisition, l'entretien et l'établissement du calendrier des flottes de navires du Ministère. Il prend aussi en charge les besoins d'augmentation des capacités de la flotte en concluant des ententes avec les autres ministères et le secteur privé pour qu'ils apportent un soutien maritime et aérien supplémentaire aux programmes.

Pour offrir ces services maritimes nombreux et divers, qui profitent en bout de ligne à tous les Canadiens, Pêches et Océans Canada doit posséder et entretenir une flotte de navires et embaucher du personnel navigant qualifié.

Au cours des trois prochaines années, la Gestion de la flotte continuera à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations décrites dans le rapport de décembre 2000 du vérificateur général. Le défi est de continuer à offrir un appui répondant aux besoins des clients internes tout en améliorant la rentabilité. S'il ne prend pas ces mesures, le Ministère risquerait de voir sa crédibilité s'effriter auprès des clients et, en bout de ligne, la confiance des intervenants et du public diminuer à son endroit. Les défis et pressions sont surtout d'ordre financier.

Les améliorations qui seront apportées à travers le Canada dans certains domaines et l'uniformité des pratiques de gestion de la flotte vont permettre au Ministère de rentabiliser davantage le soutien aux navires. Pour ce faire, la Gestion de la flotte met l'accent sur les initiatives clés que voici :

- élaborer un plan stratégique exhaustif présentant la vision et les stratégies qui guideront notre planification opérationnelle et serviront de base pour la reddition de comptes
- raffiner les types et le nombre de navires que nous pouvons soutenir financièrement et qui répondent aux besoins et aux attentes des clients
- préparer un plan de ressources humaines qui tient compte de nos besoins à long terme en matière de personnel navigant qualifié et qui articule les stratégies requises pour y répondre
- mettre en œuvre un plan d'investissement stratégique pour répondre aux besoins projetés des clients en remplaçant les actifs de la flotte en phase terminale de vie rentable et sûre
- accroître la satisfaction de la clientèle
- mettre en place un système de gestion de la sécurité qui dépasse les exigences réglementaires canadiennes et internationales.

Ressources

Le Ministère possède une flotte de 108 navires opérationnels. Les charges de personnel représentent environ 70 % des frais d'exploitation de nos navires. Les frais d'exploitation de la flotte représentent quelque 42 % des ressources allouées à la Garde côtière canadienne.

D'un peu plus près Une gestion améliorée



Ressources humaines

Le Ministère cherchera à bâtir pour le 21^e siècle une organisation adaptative, performante, représentative de la société canadienne et sachant continuellement apprendre, s'adapter et changer. Face à cet objectif, le défi sera d'attirer et de conserver les meilleurs employés compte tenu de la perte de capital humain et intellectuel provoquée par le départ prochain à la retraite d'un pourcentage important de notre population active. Les principales initiatives de renouvellement comprennent l'amélioration de la prestation de services en ressources humaines, le Plan national d'amélioration du milieu de travail et la création d'un centre d'expertise pour le recrutement et le maintien en fonction.

Modernisation de la fonction de contrôle

La modernisation de la fonction de contrôle fait partie de l'agenda de gestion moderne du gouvernement fédéral et le Ministère est en voie d'en faire son principal cadre de réforme de gestion. Elle devrait faire de nous une organisation plus responsable, financièrement vigilante, axée sur les résultats et sensible aux besoins des Canadiens. Pour aller de l'avant, nous devons modifier notre culture de gestion et acquérir de nouvelles compétences et capacités techniques. Durant l'année à venir, nous ouvrirons un bureau de la modernisation de la fonction de contrôle, qui entreprendra une évaluation de la capacité et mettra au point une stratégie de respect des normes gouvernementales.

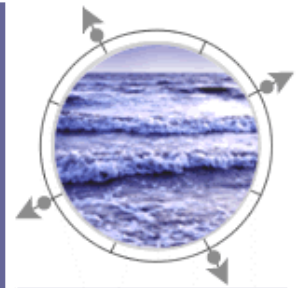
Initiative d'amélioration des services

Les Canadiens veulent un accès plus facile, commode et fluide aux services gouvernementaux et des services de meilleure qualité et plus performants. L'amélioration continue et mesurable de la satisfaction des clients est l'indicateur le plus fiable de l'amélioration de la qualité et de la performance des services. Dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, le gouvernement fédéral s'engage à améliorer de manière significative et quantifiable la satisfaction de la clientèle à l'endroit de ses services au cours des cinq prochaines années.

Dans le cadre d'une démarche progressive, le Ministère va d'abord adopter une approche globale de planification et de mise en œuvre afin d'améliorer les services et d'augmenter la satisfaction de la clientèle.

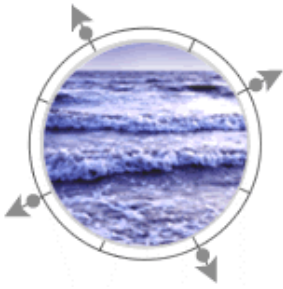
Gouvernement en direct

Cette initiative cherche à donner à tous les Canadiens la capacité, d'ici 2005, d'accéder en ligne à l'information et aux services gouvernementaux de l'endroit et au moment de leur choix. Elle s'ajoutera aux modes traditionnels d'accès aux services gouvernementaux. Gouvernement en direct joue un rôle fondamental dans l'amélioration de l'accès des clients et dans l'augmentation tant de la satisfaction de la clientèle que de la performance des programmes. Parmi les principaux résultats prévus figurent la sensibilisation et la participation des cadres au processus de même que l'élaboration d'un cadre de planification pour permettre au Ministère de « s'élancer en ligne » de manière systématique.



D'UN PEU PLUS PRÈS





D'un peu plus près



Développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de notre mission. Le Ministère est responsable de la gérance des ressources aquatiques du Canada. Cela signifie que nous devons concilier la protection et la mise en valeur de nos fragiles ressources et écosystèmes aquatiques, d'une part, et l'ouverture d'avenues de développement économique, d'autre part.

Le Ministère mettra l'accent sur quatre priorités durant l'année à venir :

1. De nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée

Nous devons trouver de nouvelles façons de prendre des décisions. La gérance efficace de nos ressources marines passe par la participation et la coopération d'une foule d'intervenants. Cela se fera par la mise en œuvre de plans de gestion intégrée mettant les intervenants à contribution.

2. La connaissance et la technologie pour le développement durable

Nous devons améliorer les activités scientifiques servant de fondement au développement durable. D'autres chercheurs seront embauchés, ce qui permettra d'offrir de meilleurs renseignements scientifiques au public et aux gestionnaires des pêches du Ministère. Nous souhaitons ainsi accroître la confiance des gens dans l'information scientifique, donner de meilleurs conseils aux gestionnaires des pêches et des océans et offrir de l'information plus actuelle sur la récolte du poisson.

3. Opérations viables

Pêches et Océans Canada travaillera à réduire les incidences physiques et environnementales négatives de ses opérations par des activités telles que la collecte de données sur les installations du Ministère, l'obtention de résultats écologiques et la préparation de plans de gestion des sites contaminés. De plus, nous investirons pour remplacer les halocarbures dans nos opérations et nous inspecterons et moderniserons nos réservoirs de carburant.

4. Gérer pour le progrès et la performance

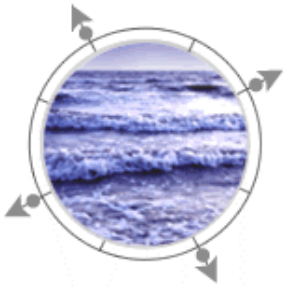
Le Ministère cherche à mettre en place un système de gestion pour mesurer le progrès et la performance de la Stratégie de développement durable. Il entreprendra pour ce faire des activités telles qu'intégrer la stratégie à toutes les composantes de ses processus de planification opérationnelle et de rapport et développer un cadre de mesure de la performance pour en suivre les progrès. Cela nous permettra de produire des rapports réguliers sur les résultats obtenus et d'augmenter ainsi notre crédibilité auprès du public canadien, des parlementaires et des intervenants.

Section 4 — Livrer les résultats



Dans cette section :

- ◆ *Structure régionale* *Page 43*
- ◆ *Structure organisationnelle* *Page 45*
- ◆ *Lois et règlements* *Page 46*
- ◆ *Personnes ressources* *Page 48*



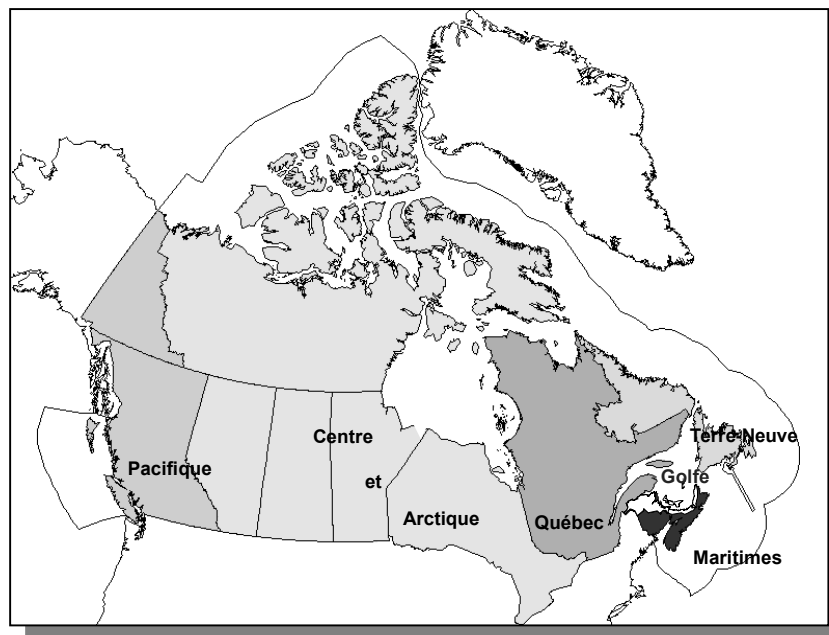
4.1 Structure régionale

Pêches et Océans Canada exerce ses activités au Canada à partir de six bureaux régionaux ainsi qu'à l'Administration centrale à Ottawa. Les régions et leur bureau régional principal sont :

- Région de Terre-Neuve — St. John's (Terre-Neuve)
- Région des Maritimes — Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
- Région du Golfe — Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Région de Québec — Québec (Québec)
- Région Centre et Arctique — Winnipeg (Manitoba)
- Région du Pacifique — Vancouver (Colombie-Britannique)

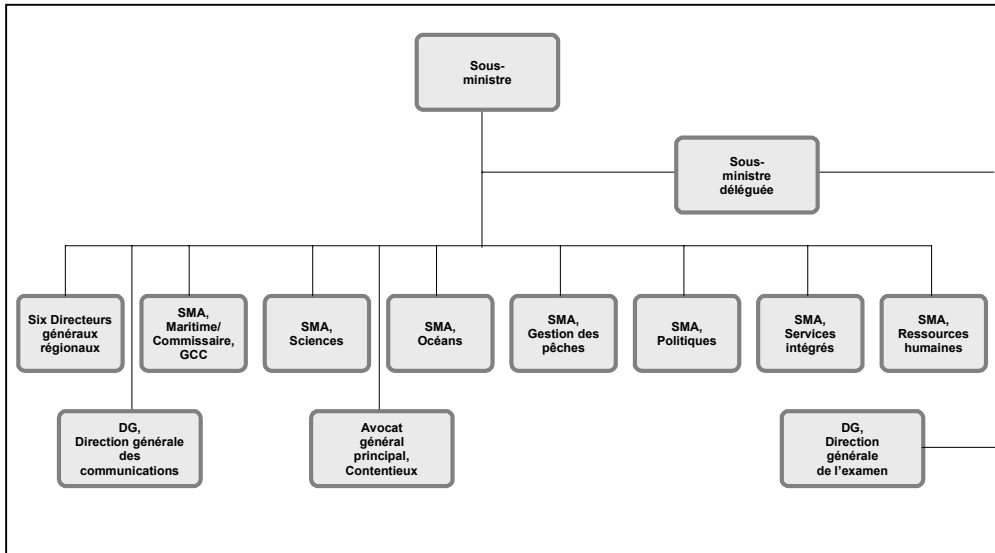
Chacune des six régions ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal. Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

Régions de Pêches et Océans Canada

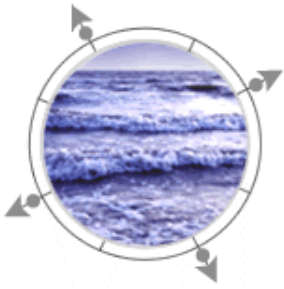


4.2 Structure organisationnelle

Le Ministère compte 11 secteurs d'activité et sept sous-ministres adjoints (SMA) responsables des 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité.



**LIVRER LES
RÉSULTATS**



4.3 Lois et règlements

Lois

Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique¹, L.R.C. (1985) ch. A-14

Loi sur la marine marchande du Canada², L.R.C. (1985) ch. S-9

Loi sur la protection des pêcheries côtières, L.R.C. (1985) ch. C-33

Loi sur le ministère des Pêches et des Océans, L.R.C. (1985) ch. F-15

Loi sur les pêches, L.R.C. (1985) ch. F-14

Loi sur le développement de la pêche, L.R.C. (1985) ch. F-21

Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, L.R.C. (1985) ch. F-22

Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, L.R.C. (1985) ch. F-23

Loi sur les ports de pêche et de plaisance, L.R.C. (1985) ch. F-24

Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, L.R.C. (1985) ch. F-13

Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs, L.R.C. (1985) ch. F-17

Loi sur l'Office national de l'énergie³, L.R.C. (1985) ch. N-7

Loi sur la protection des eaux navigables, L.R.C. (1985) ch. N-22

Loi sur les océans, L.C. (1996) ch. 31

Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles⁴, L.R.C. (1985) ch. R-7

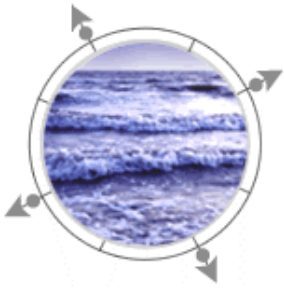
1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.
3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332*
- Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405*
- Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246*
- Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21*
- Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407*
- Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137*
- Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803*
- Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401*
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, DORS/99-53*
- Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375*
- Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99*
- Règlement sur les câbles de traîlle, DORS/86-1026*
- Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812*
- Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258*
- Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864*
- Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53*
- Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767*
- Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815*
- Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723*
- Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351*
- Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509*
- Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56*
- Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55*
- Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231*
- Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232*
- Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443*
- Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847*
- Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93*
- Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215*
- Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54*
- Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661*
- Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804*
- Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214*
- Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405*
- Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465*
- Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233*
- Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487*
- Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98*
- Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854*



LIVRER LES
RÉSULTATS



4.4 *Personnes ressources*

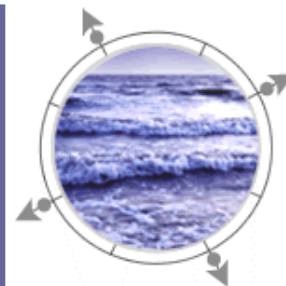
Personnes ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Susan Farlinger	(604) 666-0470
Administration centrale	Danielle Thibault	(613) 990-0219

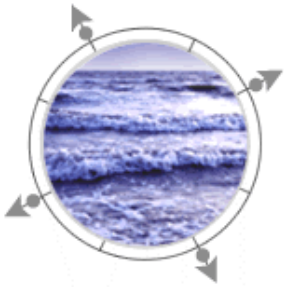
L'adresse Internet :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Section 5 — Renseignements financiers



Dans cette section :

◆ <i>Aperçu</i>	<i>Page 50</i>
◆ <i>Tableaux financiers</i>	<i>Page 50</i>
<i>Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité</i>	<i>Page 50</i>
<i>Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations</i>	<i>Page 52</i>
<i>Sommaire des paiements de transfert</i>	<i>Page 56</i>
<i>Renseignements sur les programmes de paiements de transfert</i>	<i>Page 57</i>
<i>Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles</i>	<i>Page 58</i>
<i>Coût net du programme pour 2002-2003</i>	<i>Page 59</i>
<i>Initiatives réglementaires</i>	<i>Page 59</i>



Aperçu

Les tableaux financiers présentés dans cette section ont été préparés en utilisant la structure de responsabilisation du Ministère tel qu'approuvée par les parlementaires. C'est la structure que nous devons utiliser pour faire rapport.

5.1 Tableaux financiers

Tableau 5-1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Secteur d'activité				
Services à la navigation maritime	1,0	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	6,0	10,6	10,0	10,0
Opérations de déglacage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	0,5	0,5	0,5
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	0,5	0,5	0,5
Gestion des pêches	0,3	3,6	2,3	—
Ports	22,7	29,0	27,0	27,0
Gestion de la flotte	51,5	64,3	53,6	47,0
Politiques et services internes	61,5	65,1	62,9	63,2
Total	143,0	173,6	156,8	148,2

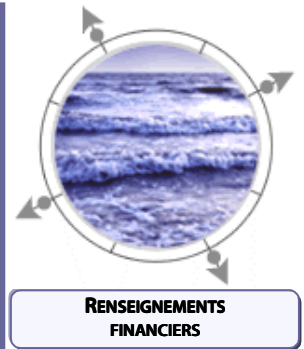
Le Ministère fait face à plusieurs défis concernant ses actifs. Pour relever ces défis, un Plan d'investissement à long terme a été élaboré pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 qui vise les objectifs suivants :

- Alligner les dépenses d'investissement sur le Plan stratégique** : Veiller à ce que l'ensemble des immobilisations du Ministère contribue vigoureusement aux priorités clés figurant dans le Plan stratégique du Ministère.
- Créer un ensemble d'immobilisations moderne et pleinement soutenu** : Établir des immobilisations modernes, durables, flexibles, abordables et efficaces qui soient conformes aux impératifs sanitaires, sécuritaires et environnementaux ainsi qu'aux obligations internationales du Canada; elles devront également répondre aux impératifs programmatiques changeants et croissants du Ministère; leur abordabilité et leur durabilité devront répondre à des normes opérationnelles, fonctionnelles, financières et environnementales.
- Améliorer les processus décisionnels** : Recadrer et rationaliser le processus décisionnel lié aux immobilisations pour assurer des délais de réponse raisonnables, alléger la charge de travail et privilégier fortement les résultats à court, à moyen et à long terme d'une bonne planification des immobilisations.
- Accroître la stabilité financière** : Stabiliser le financement du Ministère pendant la période visée par le Plan d'investissement à long terme, en partie par une bonne planification et une affectation judicieuse des ressources aux

immobilisations et aux projets d'investissement, la rationalisation des biens, le dessaisissement et la diversification des modes de prestation des services, en partie par une enveloppe budgétaire fiable et plus importante pour l'ensemble du Ministère.

Le tableau 5-2 énumère les projets d'immobilisations par secteur d'activité. Pour aider à préciser la nature des projets, les cinq catégories ci-dessous ont été retenues. Le code de la catégorie pertinente est identifié entre parenthèses suivant le nom du projet.

- ❑ **Estimation fondée (F)** : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif de coûts pour la phase du projet à l'étude. Elle suppose une conception détaillée des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet.
- ❑ **Estimation indicative (I)** : Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif de coûts.
- ❑ **Approbation préliminaire du projet (APP)** : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues, y compris l'autorisation des objectifs de l'étape de définition du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains peuvent solliciter l'approbation préliminaire après avoir examiné la portée totale du projet, en avoir établi le coût, habituellement au niveau indicatif, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
- ❑ **Approbation effective de projet (AEP)** : Autorisation du Conseil du Trésor des objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains ne doivent solliciter une approbation effective qu'après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir rétabli le coût selon une estimation fondée.
- ❑ **Délégation de pouvoir (DP)** : Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs au Ministère.



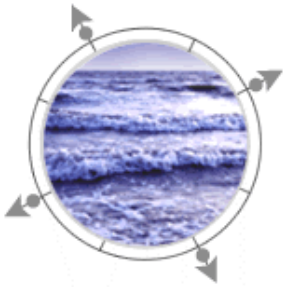
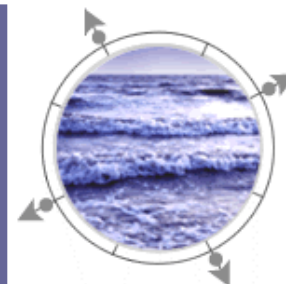


Tableau 5-2 : Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(millions de dollars)		Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins pour les exercices ultérieurs
Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel					
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
Nouveau-Brunswick						
Renouvellement des SCTM à Halifax (F-DP)	4,0	3,3	0,7	—	—	—
Colombie-Britannique						
Remplacement du système hyperfréquence (F-DP)	4,0	0,4	1,8	0,9	0,9	—
Réseau à très haute fréquence de la côte ouest (F-DP)	5,1	2,1	1,8	1,2	—	—
Multi-provinces						
Mise en œuvre du Système maritime mondial de sécurité et de secours en cas de détresse (F-DP)	11,3	10,1	1,2	—	—	—
Systèmes de données maritimes: mise à jour de NAVTEX (F-DP)	2,7	0,2	2,5	—	—	—
Système de contrôle des communications – Phase I et II (I-DP)	18,2	0,8	2,6	7,5	7,3	—
PORTS						
Terre-Neuve						
Bay de Verde – construction de brise-lames (F-DP)	1,7	0,2	1,5	—	—	—
Joe Batt's Arm – reconstruction du quai (F-DP)	1,2	0,1	0,2	0,9	—	—
Lumsden – reconfiguration du brise-lames (F-DP)	1,3	0,1	1,2	—	—	—
Makkovik – aménagement portuaire (F-DP)	1,8	0,7	1,1	—	—	—
Ochre Pit Cove – reconstruction et prolongement du brise-lames (F-DP)	1,2	0,1	1,1	—	—	—
Old Perlican – aménagement portuaire (F-DP)	1,8	0,2	1,0	0,6	—	—
Seal Cove – réparation du brise-lames (F-DP)	1,1	0,2	0,9	—	—	—
St-Laurent – reconstruction des quais (F-DP)	1,2	0,1	1,1	—	—	—
Nouveau-Brunswick						
Caraquet – reconstruction du quai (F-DP)	2,0	1,6	0,4	—	—	—
Shippigan – reconstruction du quai (F-DP)	3,0	0,1	2,9	—	—	—
Nouvelle-Écosse						
Bayfield – reconstruction du quai (F-DP)	1,2	1,1	0,1	—	—	—
Little Judique Ponds – aménagement portuaire (F-DP)	1,9	1,7	0,2	—	—	—
Port Latour – consolidation portuaire (F-DP)	1,2	—	1,2	—	—	—
Tiverton – aménagement portuaire (F-DP)	2,5	—	—	2,5	—	—



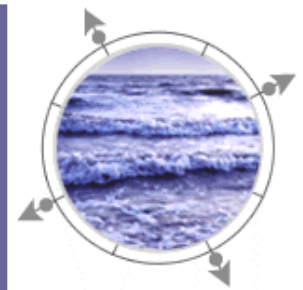
**RENSEIGNEMENTS
FINANCIERS**

(millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins pour les exercices ultérieurs
Yarmouth Bar – construction du brise-lames (F-DP)	2,0	1,1	0,9	—	—	—
Ile-du-Prince-Edouard						
Judes Point – reconstruction du quai (F-DP)	1,3	0,2	1,1	—	—	—
Savage Harbour – reconstruction du brise-lames (F-DP)	2,0	1,0	1,0	—	—	—
Québec						
Grande Entrée – Développement du havre (F-DP)	6,5	0,9	4,9	0,7	—	—
Ile d'Entrée – reconstruction du quai (F-DP)	5,4	1,1	3,7	0,6	—	—
Rivière-au-Renard – extension du quai (F-DP)	8,8	0,1	0,3	7,8	0,6	—
Colombie-Britannique						
Pacifique – reconstruction du brise-lames (Phase 2 et 3) (F-DP)	2,0	—	1,0	1,0	—	—
GESTION DE LA FLOTTE						
Nouvelle-Écosse						
Radoub de prolongement de la vie utile du Hudson (F-DP)	5,4	4,4	1,0	—	—	—
Terre-Neuve						
Réactivation du Franklin (F-DP)	2,0	0,7	1,3	—	—	—
Colombie-Britannique						
Remplacement du navire scientifique intérieur Caligus (F-DP)	2,0	1,7	0,3	—	—	—
Manitoba						
Remplacement du Waubuno (F-DP)	3,0	0,1	2,4	0,5	—	—
Québec						
Le Québécois – remplacement (I-DP)	13,8	—	1,1	4,4	5,9	2,4
Aéroglesseur (F-DP)	19,9	0,2	12,4	6,7	0,6	—
Des Groseilliers – radoub de prolongement de la vie utile (F-DP)	7,2	0,4	2,3	2,4	2,1	—
Frederick G. Creed – remplacement (I-DP)	12,5	0,1	1,8	5,7	4,9	—
Remplacement du GC-03 (I-DP)	6,3	—	4,3	2,0	—	—
Ontario						
Radoub de prolongement de la vie utile du Griffon (F-DP)	6,1	0,2	2,4	3,5	—	—
Multi-provinces						
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage (Phase I) (F-AEP)	46,6	45,3	1,1	0,2	—	—
Système de gestion de l'information et d'entretien (II) (F-DP)	5,4	3,5	1,7	0,2	—	—
Morceaux pour les hélicoptères (F-DP)	1,1	0,8	0,3	—	—	—



(millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins pour les exercices ultérieurs
Remplacement du navire scientifique intérieur (I-APP)	24,4	0,1	0,4	6,0	6,0	11,9
Système intégré des navires (F-DP)	1,6	0,5	0,6	0,5	—	—
SPMD pour les navires (F-DP)	2,2	0,1	0,9	0,6	0,6	—
Remplacement de navires de conservation et protection (I-APP)	40,1	0,2	4,9	5,0	10,0	20,0
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage (Phase II) (F-AEP)	41,0	3,0	2,0	14,4	16,2	5,2
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
Terre-Neuve						
Base Southside (Garde côtière) – rénovation extérieure de l'immeuble (I-DP)	2,7	0,3	0,1	2,3	—	—
Remplacement du quai de Burgeo (I-DP)	2,2	0,1	0,1	2,0	—	—
Revitalisation des phares (F-DP)	19,5	11,0	5,0	3,5	—	—
Remplacement de tours de communications (F-DP)	1,9	1,6	0,3	—	—	—
Remplacement d'une tour (F-DP)	1,7	1,1	0,6	—	—	—
Nouvelle-Écosse						
Canso Canal – pieux d'acier et de béton (F-DP)	6,1	2,8	2,2	1,1	—	—
Institut océanographique de Bedford – centre d'énergie (F-DP)	6,1	0,5	5,6	—	—	—
Restauration de la station de recherche et sauvetage (Maritimes) (I-DP)	3,5	0,3	1,7	1,1	0,3	—
Nouveau-Brunswick						
Base de la GCC à Saint John – réparation de la maçonnerie (F-DP)	2,5	1,8	—	—	—	0,5
Station biologique de St. Andrews – construction d'un aqualabo (I-DP)	12,8	0,3	0,6	3,8	8,0	0,1
Station biologique de St. Andrews – nouvel immeuble des sciences (I-DP)	15,6	0,1	0,8	2,8	9,3	2,6
Station biologique de St. Andrews – Consolidation des aires de stockage (F-DP)	1,4	0,3	1,1	—	—	—
Revitalisation de Mactaquac et du site des sciences (F-DP)	3,5	0,4	0,9	2,1	0,1	—
Québec						
Fond. Prince – réparation majeure, pilier (aides émergentes) (I-DP)	1,5	0,1	1,4	—	—	—
Banc Cap Brûlé – restauration du pilier (F-DP)	2,0	1,7	0,3	—	—	—
Institut Maurice Lamontagne – agrandissement de la salle des bassins (F-DP)	2,2	1,1	1,1	—	—	—

(millions de dollars)		Prévisions des dépenses					Besoins pour les exercices ultérieurs
Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005		
Ontario							
Déménagement du site de réapprovisionnement de Kugluktuk (F-DP)	1,2	1,1	0,1	—	—	—	
Amherstberg – restauration de la base de recherche et sauvetage (F-DP)	1,1	0,8	0,3	—	—	—	
Restauration du canal du coude Southeast (F-DP)	3,0	1,4	1,6	—	—	—	
Colombie-Britannique							
Remplacement des installations de Bella Bella (I-DP)	2,9	0,5	2,4	—	—	—	
Santé et sécurité des installations du Programme de mise en valeur des salmonidés (F-DP)	2,2	1,4	0,8	—	—	—	
Santé et sécurité des installations du Programme de mise en valeur des salmonidés (Phase II) (I-DP)	3,5	—	0,8	0,9	0,9	0,9	
Amélioration du passage à poissons de Hell's Gate (I-DP)	1,5	0,2	0,9	0,4	—	—	
Modification aborrage du lac Horne (F-DP)	2,0	0,5	1,5	—	—	—	
Remplacement du phare de Sandheads (F-DP)	1,5	1,1	0,4	—	—	—	
Sapement du Cap Lazlo (I-DP)	1,3	0,1	—	0,6	—	0,6	
Revitalisation des phares (F-AEP)	25,0	18,0	3,7	3,3	—	—	
Institut des sciences de la mer – réparation du quai Phase 2 (F-DP)	3,0	1,7	1,3	—	—	—	
Institut des sciences de la mer – Ceinture de protection du quai (I-DP)	3,6	—	3,6	—	—	—	
Institut des sciences de la mer – remplacement de mi-vie du toit (F-DP)	2,6	2,5	0,1	—	—	—	
Installation de libération en eau froide du lac Comox et de la rivière Puntedege (I-DP)	3,4	—	0,1	0,1	3,0	0,2	
Amélioration du chemin d'accès au radar du mont Ozzard (I-DA)	1,4	—	1,2	0,2	—	—	
Aire de pointe du ruisseau Pinkut (F-DP)	1,6	1,1	0,5	—	—	—	



**RENSEIGNEMENTS
FINANCIERS**

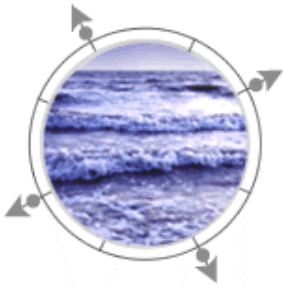
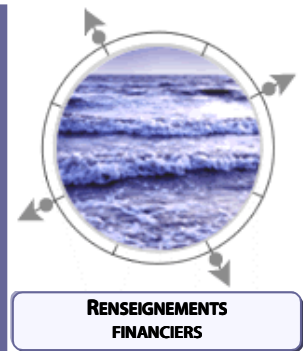


Tableau 5-3 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Secteur d'activité				
Subventions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	0,4	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—
Ports	3,9	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des subventions	4,5	0,2	0,2	0,2
Contributions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,7	4,7	4,7	4,7
Sciences halieutiques et océaniques	5,7	1,0	5,2	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	4,9	5,2	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	179,5	149,0	145,3	36,3
Ports	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	5,2	0,2	0,2	0,2
Total des contributions	200,0	160,1	155,4	41,2
Total des subventions et des contributions	204,5	160,3	155,6	41,4

Tableau 5-4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Programme	Objectif	Résultats prévus	Jalons
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement 5,2 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson grâce à une approche intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> Efforts accrus de protection et de conservation de l'habitat déployés par les communautés dans la région du Pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'application de plans existants d'utilisation des terres et des eaux ou à la préparation de nouveaux plans de gestion par bassin versant. Élaboration d'efforts de collaboration pour la défense de l'habitat du poisson. Adopter d'un esprit de gérance ou d'éthique « terrestre » par les gouvernements, les intervenants de l'extérieur et les citoyens. Mettre au point d'outils d'inventaire et d'évaluation pour que les décisions soient davantage éclairées.
Gestion des pêches 149,0 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none"> Conserver et protéger les ressources halieutiques et, en association avec les intervenants, en assurer l'utilisation durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des peuples autochtones au processus de gestion des pêches en vue de leur procurer des avantages économiques et d'établir et de fournir des allocations de poisson. Participation accrue des Autochtones aux pêches dans le respect du principe de conservation. À la fois, obtention d'une récolte ordonnée et accommodation des intérêts liés aux pêches des Autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> Comparaison du nombre d'ententes signées et des listes d'éligibilité des Premières nations. Nombre de permis transférés aux Premières nations éligibles. Nombre de programmes de formation et d'étude pour les gradués des Premières nations. Nombre d'Autochtones dans la pêche et les activités connexes.



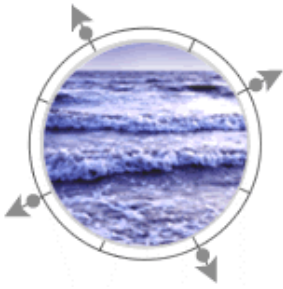


Tableau 5-5 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
Recettes disponibles				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	3,6	1,5	1,5	1,5
Partenariats fédéraux-provinciaux	1,0	—	—	—
Droits des services maritimes	27,7	27,7	27,7	27,7
Déductions des employés pour la location de logements	0,2	0,2	0,2	0,2
	32,5	29,4	29,4	29,4
<i>Services de communications et de trafic maritimes</i>				
Services de radio de la Garde côtière	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Opérations de déglacement</i>				
Droits des services de déglacement	9,4	13,8	13,8	13,8
<i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i>				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaque de capacité et décalques de normes de construction	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Collège de la Garde côtière canadienne	3,7	3,7	3,7	3,7
Total des recettes disponibles	45,8	47,1	47,1	47,1
Recettes non disponibles				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Sciences halieutiques et océaniques</i>				
Tests et analyses de laboratoire	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Hydrographie</i>				
Vente de cartes marines et de publications	2,8	2,7	2,7	2,7
<i>Gestion des pêches</i>				
Permis de pêche commerciale	14,1	13,7	13,7	13,7
Quotas individuels de bateau	20,5	17,5	17,5	17,5
Permis de pêche étrangère	0,2	0,1	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	4,8	5,0	5,0	5,0
Vente de timbres de conservation	1,3	1,3	1,3	1,3
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	0,2	0,2	0,2
	41,1	37,8	37,9	37,9
<i>Ports</i>				
	1,0	1,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles	45,2	42,0	41,1	41,1
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	91,0	89,1	88,2	88,2

Tableau 5-6 : Coût net du programme pour 2002-2003

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	1 478,8
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	36,0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	42,0
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,1
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	4,2
	84,3
Moins : Recettes non disponibles	42,0
Coût net du programme pour 2002-2003	1 521,1

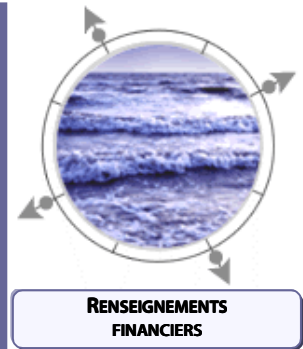


Tableau 5-7 : Initiatives réglementaires

Législation et règlements	Résultats prévus
<p>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter et ajuster des restrictions pour assurer la sécurité des plaisanciers et d'autres utilisateurs des voies navigables en 2002-2003 • Ajouter False Creek (ancrage et amarres) et le fleuve Columbia au règlement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de blessures et de décès sur les cours d'eau canadiens • Sécurité accrue et meilleure protection de l'environnement
<p>Règlement sur les petits bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le bruit des bateaux de plaisance de grande puissance; éliminer les restrictions sur les vêtements de flottaison individuels gonflables de type pochette 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des niveaux de bruit et utilisation accrue des vêtements de flottaison individuels de type pochette
<p>Modifications aux règlements de pêche des provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion des pêches 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion des pêches et application de la loi
<p>Règlement de pêche du Nunavut</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un règlement de pêche pour le nouveau territoire du Nunavut 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer la pêche dans le nouveau territoire
<p>Règlement de pêche du Pacifique (1993)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les droits des permis de pêche de la crevette au chalut (pour que les droits respectent la politique du Ministère voulant qu'ils ne reflètent que la valeur de l'accès à la ressource) 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des droits à la politique du Ministère
<p>Règlement de pêche de l'Atlantique (1985)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir les zones de pêche au crabe dans le golfe du Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion de la pêche au crabe
<p>Règlement sur les secteurs d'exploitation des pêcheries du Pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les secteurs/sous-secteurs à l'aide de coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grandes certitude et exactitude légales
<p>Zones de protection marine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de zones de protection marine choisies, p. ex. celles de XwaYeN (Race Rocks) et d'Endeavour, dans les trois océans du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et protection de zones distinctes du milieu marin
<p>Règlement sur la protection des pêcheries côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'harmoniser à l'Accord des Nations Unies sur les pêches • Politique d'accès aux ports 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de l'Accord des Nations Unies sur les pêches • Mise au point de la Politique d'accès aux ports

Pour plus de détails sur ces initiatives et d'autres initiatives réglementaires, veuillez consulter le http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/policy/download_f.htm.





INDEX

Section 6 — Index

A

Administrations portuaires · 6, 21
Affaires internationales · 4, 5, 15, 16, 18, 23, 36, 37
Aides à la navigation · 4, 5, 31, 32, 47, 58
Amélioration des services · 41
Aquaculture · 4, 6, 22, 23, 27, 36, 37, 38
Arctique · 9, 33, 38, 44, 48
Arrêt *Marshall* · 3, 15, 18
Atlantique · 3, 9, 15, 17, 18, 47, 59
Autochtones · 2, 3, 4, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 47, 57
Avantages · 9, 12, 21, 37, 57
Avantages économiques · 37, 57

B

Biodiversité · 26

C

Cadre de réglementation · 18, 28, 32, 36
Canadiens · 2, 3, 4, 5, 6, 9, 12, 14, 16, 18, 22, 23, 26, 30, 31, 32, 34, 37, 40, 41, 42, 58
Cartes · 30, 33, 58
Cartes électroniques · 33
Centre et Arctique · 44, 48
Clients · 9, 17, 21, 26, 28, 40, 41
Climat · 2, 5, 26, 27, 38
Code de conduite canadien pour une pêche responsable · 3, 16
Collectivités · 16
Commerce maritime · 3, 2, 5, 9, 12, 13, 27, 36, 37, 38, 39
Communications · 5, 11, 12, 34, 50, 52, 54, 56, 58
Confiance du public · 37
Conservation · 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19, 28, 37, 54, 57, 58, 59
Consultations · 3, 22, 24, 32

D

Dépenses · 1, 3, 4, 8, 11, 12, 49, 50, 51, 52, 56, 59
Dépenses prévues · 3, 4, 8, 11, 50, 52, 56
Dessaisissement · 38, 51
Développement des ressources humaines Canada · 59
Développement durable · 2, 5, 21, 23, 27, 36, 37, 38, 42
Diversification des modes de prestation des services · 51

Droits des services de déglacement · 58

E

Eaux douces · 3, 2, 3, 4, 5, 9, 13, 21, 22, 23, 24, 27, 37, 46
Eaux intérieures · 9, 23
Eaux navigables · 23, 32, 46, 47
Écosystèmes · 2, 21, 27, 42
Écotourisme · 4, 21, 33
Environnement · 2, 3, 4, 9, 11, 12, 21, 23, 28, 32, 36, 50, 56, 59
Espèces en péril · 2, 5, 23, 27
État des stocks · 28
Évaluations · 21, 22, 23, 27, 28, 38, 41, 57

G

Garde côtière canadienne · 2, 5, 9, 32, 40, 58
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement · 11, 12, 50, 56
Gestion de la flotte · 11, 12, 33, 40, 50, 56
Gestion des pêches · 3, 4, 11, 12, 16, 17, 18, 23, 47, 50, 56, 57, 58, 59
Gestion des ressources · 15, 19, 21, 27
Gestion intégrée des pêches · 17, 21, 23, 24, 28, 42
Gouvernement en direct · 41
Gouvernements · 2, 3, 4, 5, 15, 19, 21, 23, 27, 31, 34, 37, 41, 57
Grands Lacs · 9, 46

H

Habitat · 4, 11, 12, 21, 22, 23, 27, 50, 56, 57
Hydrographie · 11, 12, 28, 50, 56, 58

I

Industries · 4, 5, 6, 9, 15, 23, 27, 30, 36, 37, 38, 46
Infrastructure · 30, 36, 38
International · 15, 18, 36, 37
Intervenants · 3, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 30, 32, 37, 40, 42, 57
Intervention environnementale · 11, 12, 50, 56, 58

L

Laurentienne · 48
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale · 22, 23

Loi sur la marine marchande du Canada · 32, 46
Loi sur la protection des eaux navigables · 23, 32, 46
Loi sur les océans · 4, 15, 21, 22, 23, 46
Loi sur les pêches · 4, 16, 18, 22, 23, 46
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche · 46
Lois · 3, 4, 5, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 26, 32, 43, 46, 59

M

Milieu marin · 21, 23, 27, 57, 59
Mise en valeur des océans · 3, 2, 5, 9, 12, 13, 27, 36, 37, 39
Modernisation de la fonction de contrôle · 12, 41

N

Nations Unies · 3, 18, 23, 28, 37, 59
Navigation · 3, 4, 5, 11, 12, 21, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 47, 50, 56, 58
Navigation de plaisance · 21, 31
Nouvelle orientation · 3, 17
Nunavut · 59

O

Océans · 1, 3, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 12, 13, 15, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 36, 37, 39, 40, 42, 44, 46, 59
Opérations de déglacement · 11, 12, 50, 56, 58
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest · 18

P

Pacifique · 3, 9, 15, 16, 17, 18, 44, 47, 48, 53, 57, 59
Partenariats · 28, 58
Participation · 3, 17, 18, 19, 31, 41, 42, 57
Pêche commerciale · 3, 18, 58
Pêche sportive · 47, 58
Pêches · 1, 2, 3, 4, 6, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 26, 27, 36, 37, 40, 42, 44, 46, 47, 50, 56, 57, 58, 59
Pêches autochtones · 3, 18
Pêcheurs · 3, 16
Permis · 47, 57, 58, 59
Peuples autochtones · 4, 15, 17, 18, 19, 24, 57
Phares · 54, 55
Plan d'investissement à long terme · 50
Plan de gestion intégrée · 17, 42
Plans de gestion · 4, 17, 42, 57
Politiques et services internes · 11, 50, 56, 58
Pollution · 2, 21, 23, 47
Ports · 6, 11, 12, 21, 22, 30, 36, 37, 38, 46, 47, 50, 52, 56, 58, 59

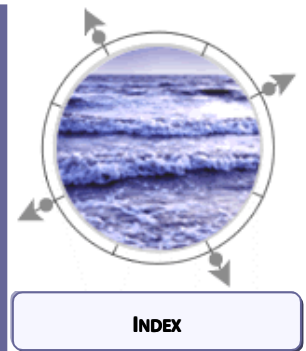
Ports pour petits bateaux · 11
Priorités · 1, 3, 2, 3, 13, 14, 16, 17, 22, 23, 27, 31, 32, 37, 42, 44, 50
Projets d'immobilisations · 51
Protection · 3, 2, 3, 4, 9, 12, 13, 15, 16, 21, 22, 23, 26, 27, 32, 36, 38, 42, 46, 47, 54, 55, 57, 59
Protection de l'environnement · 3, 32, 36, 59
Provinces · 4, 15, 23, 28, 33, 44, 47, 48, 52, 53, 54, 55, 59

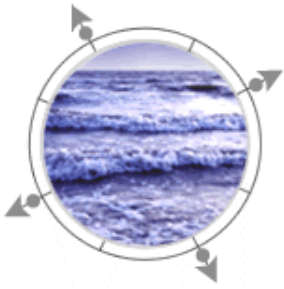
R

Recettes · 4, 11, 12, 49, 58, 59
Recettes disponibles · 4, 12, 49, 58
Recettes non disponibles · 4, 11, 58, 59
Recherche et sauvetage · 53, 54, 55
Régions · 3, 9, 12, 15, 16, 17, 18, 33, 44, 47, 48, 52, 53, 54, 57, 59
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux · 47, 59
Règlements sur les petits bâtiments · 47, 58, 59
Ressources aquatiques · 3, 2, 4, 9, 12, 13, 26, 27, 42
Ressources humaines · 11, 12, 40, 41, 59
Résultat stratégique · 3, 4, 2, 8, 9, 12, 14, 16, 22, 26, 27, 28, 31, 37, 40
Résultats · 4, 3, 11, 12, 14, 16, 22, 31, 37, 57, 59
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique · 3, 17

S

Satisfaction des clients · 41
Saumon · 15, 17
Saumon du Pacifique · 17
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale · 11, 12, 50, 56, 58
Sciences · 2, 4, 11, 12, 23, 27, 38, 50, 54, 55, 56, 57, 58
Sciences halieutiques et océaniques · 11, 12, 50, 56, 58
Sécurité · 2, 3, 5, 9, 11, 12, 22, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 50, 52, 55, 56, 58, 59
Sécurité maritime · 3, 2, 5, 9, 12, 13, 28, 30, 31, 32, 34
Service hydrographique du Canada · 5, 33
Services à la navigation maritime · 11, 12, 50, 56, 58
Services de communications et de trafic maritimes · 11, 12, 34, 50, 56, 58
Services intégrés · 12, 32, 38
Sites Internet · 59
Stocks de poisson · 3, 15, 16, 18, 27
Stratégie des pêches autochtones · 3, 18
Stratégie sur les pêches en eau douce · 4, 23
Système de positionnement global différentiel · 34





T

Technologie · 5, 17, 30, 32, 37, 42
Transport maritime · 4, 9, 38

Z

Zones de protection marine · 4, 21, 23, 27, 59